

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

56^e séance plénièreVendredi 16 novembre 2001, à 9 heures
New York

Président : M. Han Seung-soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 9 heures.

Débat général**Point 8 de l'ordre du jour (suite)****Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, organisation des travaux et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour****Quatrième rapport du Bureau (A/56/250/Add.3)**

Le Président (*parle en anglais*) : Dans son rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le point 21 f) de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire » soit également renvoyé à la Sixième Commission, à seule fin d'examiner la question de savoir s'il convient d'octroyer à l'Union interparlementaire le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide également de renvoyer à la Sixième Commission le point 21 f) de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire », à seule fin d'examiner la question de savoir s'il convient d'octroyer à l'Union interparlementaire le statut d'observateur à l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Joseph Philippe Antonio, Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Antonio (Haïti) : Monsieur le Président, au nom du Président de la République d'Haïti et de la délégation haïtienne, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Soyez assuré du plein soutien de la délégation d'Haïti dans l'exercice de votre fonction.

Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur S. E. M. Harri Holkeri, pour l'efficacité et le talent dont il a fait montre dans la conduite des travaux de l'Assemblée du Millénaire.

Permettez-moi également de présenter au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à l'Organisation, mes plus vives félicitations pour l'obtention du prix Nobel de la paix. Ce prix, au-delà de toute considération, est une reconnaissance des efforts déployés par le Secrétaire général et l'Organisation en faveur de la paix et du développement.

Je profite également de cette occasion pour adresser, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, à la suite du tragique accident d'avion survenu à Queens, New York, le 12 novembre dernier, nos sincères condoléances aux familles éplorées, plus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

particulièrement au Gouvernement et au peuple frère de la République dominicaine.

Le Gouvernement de la République d'Haïti condamne fermement les actes odieux survenus le 11 septembre 2001 à Manhattan, à New York, à Washington et en Pennsylvanie, occasionnant des milliers de victimes. Le Gouvernement porte, par la même occasion, sa solidarité au peuple et au Gouvernement des États-Unis et son soutien à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient le théâtre, les auteurs, les victimes et les commanditaires. Ces actes inhumains et aveugles, sources de douleur et de désespoir attaquent les bases même du système démocratique, portant atteinte à la paix et à la sécurité internationales, à la liberté, aux droits de la personne, à la recherche du bien-être et de la prospérité.

La communauté internationale dispose déjà de 10 conventions complétées par deux protocoles traitant du terrorisme sous ses divers aspects, outre deux initiatives additionnelles en cours d'examen y afférents. Ces instruments juridiques internationaux ont été récemment renforcés par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité qui définit les grandes lignes de notre lutte commune. Il est de l'intérêt de tous de se conformer à la légalité internationale. Et, dans cet ordre d'idées, le gouvernement haïtien s'engage, en dépit de ses faibles ressources, à prendre les mesures nécessaires en vue de la ratification et de la mise en application des instruments juridiques pertinents.

Ces instruments juridiques sont certes indispensables à notre lutte commune contre ce fléau, cependant, il est aussi de toute importance qu'une réflexion soit engagée sur les facteurs sociaux, économiques, politiques et autres qui pourraient engendrer le terrorisme. La communauté internationale doit, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et sous le signe de la tolérance et de la solidarité, construire une grande coalition contre la pauvreté, l'ignorance, la misère, la faim, l'exclusion sociale et la marginalisation. C'est une tâche urgente maintenant plus que jamais.

Le moment est venu pour les membres de la communauté internationale de parvenir à un consensus concernant la réforme du Conseil de sécurité. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de ses membres permanents en fonction d'une meilleure répartition géographique. Il faudrait procéder à une réévaluation

profonde du droit de veto, dont la forme actuelle ne concorde guère avec l'état des relations internationales et l'exigence de l'impératif démocratique. Il faut aussi institutionnaliser la transparence au niveau des méthodes de travail et des procédures du Conseil de sécurité. La réalisation de ces objectifs rendra notre organisation plus efficace, tout en renforçant sa légitimité et son autorité.

La République d'Haïti invite les États et peuples en conflits, notamment au Moyen-Orient, à embrasser le dialogue afin de trouver une paix durable.

Aujourd'hui, dans un monde mené par les marchés financiers, les échanges commerciaux et les investissements d'une ampleur sans précédent, nombre de pays en développement sont tenus en marge de l'évolution économique mondiale. Inverser leur dérive vers la marginalisation et la pauvreté extrême appelle un remaniement de la coopération au développement. Nous devons, en partenariat avec la communauté internationale et tous les acteurs concernés, revoir nos stratégies et proposer une approche commune qui s'attaquera au problème de l'inégalité au cours du nouveau millénaire.

Ainsi, l'opportunité s'offre à nous de mettre en application tous les engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire. Plus de 147 chefs d'État et de gouvernement s'étaient engagés solennellement à délivrer l'humanité de la misère et à faire du droit au développement une réalité pour tous. Il nous incombe de traduire ces engagements en actes concrets.

Les bienfaits du commerce pour le développement sont reconnus, mais là encore, il faudrait peut-être se demander si dans ce contexte de mondialisation les pays les moins avancés, ne se trouvent pas dans un dilemme. Comment parler sérieusement de libre-échange à des pays qui, pour la plupart, ont peu à échanger? Aussi s'avère-t-il nécessaire d'augmenter leur capacité de production et d'exportation.

Il est fondamental que ces pays puissent accéder aux marchés où ils pourraient écouler leurs produits. Il y a bien évidemment l'initiative « Tout sauf les armes » de la Commission européenne, dont nous nous félicitons, et nous invitons nos autres partenaires des pays développés à faire de même.

Le Gouvernement haïtien se félicite de la tenue de la Conférence sur le financement du développement qui aura lieu durant le premier trimestre 2002 à Monterrey, au Mexique. Cette conférence nous donne l'opportunité de formuler des recommandations relatives à la réorientation de la coopération au développement, notamment des mesures concrètes en matière de gestion de la dette, de la coopération technique, du commerce, des investissements et du système financier international. Le Gouvernement haïtien se félicite également de l'organisation du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra en septembre de l'année prochaine, à Johannesburg, et invite ses partenaires à accepter cette conception du partenariat où les interlocuteurs dialoguent d'égal à égal dans le cadre d'un respect mutuel.

Mon gouvernement réaffirme sa foi dans le devenir démocratique d'Haïti et fera, par conviction, tout ce qui est nécessaire pour l'affermissement et le renforcement de l'état de droit. La démocratie restera donc un des piliers de la politique du Gouvernement haïtien.

Haïti connaît actuellement une situation de crise résultant d'une controverse électorale. En effet, suite aux élections du 21 mai 2000 pour le renouvellement de la Chambre des députés et de plus des deux tiers du Sénat ainsi que de la totalité des collectivités territoriales, la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OEA), tout en reconnaissant dans un rapport que les élections s'étaient déroulées de façon acceptable et crédible avait cependant relevé certaines irrégularités dans le mode de calcul de la majorité absolue requise pour l'élection au Sénat de huit candidats. Il s'en est suivi une suspension de l'aide internationale, dont la reprise reste toujours conditionnée à la solution de cette crise postélectorale.

Dès son élection, et avant même son investiture, le Président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, s'est engagé dans la voie du dialogue, convaincu que l'opposition est nécessaire au fonctionnement normal des institutions. C'est dans ce contexte que doit être appréciée la lettre en huit points, de décembre 2000 du Président Aristide adressée au Président des États-Unis d'alors, M. William Jefferson Clinton. En fait, dans sa quête d'une solution négociée, le Président Aristide a encouragé l'initiative de secteurs de la société civile.

De plus, lors de la participation de la délégation haïtienne au Sommet de Québec, où les États membres de l'Organisation des États américains avaient pris note des efforts réalisés par le Gouvernement, le chef de l'État a réitéré une nouvelle fois sa détermination pour une solution négociée à la crise en Haïti.

Une fois de plus, à Costa Rica, lors de la vingt et unième session de l'Assemblée générale de l'OEA, en juin 2001, le Président Aristide, dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée, avait fait des propositions, lesquelles ont été retenues dans une résolution adoptée par les 34 États Membres de l'Organisation comme étant des recommandations de sortie de crise. Depuis, le chef de l'État et le Gouvernement haïtiens ont tout mis en oeuvre pour l'application effective de ces recommandations.

Le Gouvernement haïtien, l'organisation politique Fanmi Lavalas, sous la médiation du secrétariat général de l'OEA, ont entamé avec la Convergence, regroupement politique de l'opposition, des négociations en vue d'aboutir à un accord dans le cadre des engagements de Costa Rica.

Lors de ces négociations, différentes propositions ont été émises, notamment : la démission des sept sénateurs concernés par le rapport de l'OEA; la réduction de deux ans des mandats de tous les députés; la réduction des mandats des sénateurs élus le 21 mai 2000; la composition du futur conseil électoral provisoire; l'organisation en novembre 2002 d'élections anticipées pour l'ensemble de ces parlementaires concernés au titre des points préalablement cités; et l'organisation d'élections au cours du premier semestre de 2003 pour les collectivités territoriales dont les mandats arrivent à échéance en novembre 2003.

Le Président Aristide, le Gouvernement et le parti Fanmi Lavalas ont fait preuve de beaucoup de flexibilité dans le cadre des négociations. Malheureusement la Convergence reste intransigeante et conteste la formulation des deux derniers points relatifs à la tenue des élections. La Convergence se fige dans sa position qualifiée d'« option zéro » qui consiste en l'annulation pure et simple des élections du 21 mai 2000. Ainsi donc, l'impasse demeure; l'aide internationale est toujours suspendue.

Entre-temps, la pauvreté sévit en Haïti, la pandémie du sida, avec ses 260 000 victimes, fait perdre à notre population des années d'espérance de

vie laborieusement conquise. La mortalité materno-infantile est en nette progression. Le chiffre de 500 femmes mortes sur chaque 100 000 accouchements et le taux de mortalité infantile s'élevant à 61‰, restent très alarmants. Quand des enfants, des femmes, des hommes, toute une population se meurt par faute de moyens, par faute de ressources financières, serait-il exagérer de parler d'une autre forme de terrorisme économique qui n'ose se dévoiler?

Peut-on vraiment justifier le lien entre une méthode de calcul électoral contestée et le gel du financement accordé à mon pays sous forme de prêts – prêts sur lesquels nous continuons malgré tout à verser des intérêts – surtout lorsque l'on sait que les élections législatives et locales du 21 mai 2000 ont été organisées pour 7 500 postes vacants, et que 29 000 candidats ont pris part à ces consultations et la participation au vote – 60 % du corps électoral – a été la plus élevée depuis 1990?

La République d'Haïti reste et demeure confiante dans sa destinée. Elle interpelle la conscience des membres de la communauté internationale pour que cette dernière comprenne que la survie du peuple ne peut être liée seulement à des manoeuvres politiques. Le Gouvernement haïtien s'est engagé dans un processus de renforcement institutionnel, il reste ouvert au dialogue et à toutes propositions, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à la dignité du peuple haïtien. Dans cette perspective, nous accueillons avec satisfaction la lettre du Black Caucus du Congrès des États-Unis, en date du 9 novembre 2001, adressée à l'actuel Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, lettre dénonçant la politique inflexible vis-à-vis d'Haïti conditionnant la coopération économique à un déblocage du processus politique.

Le Gouvernement est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre la crise post électorale et à remettre le pays sur les rails du développement, mais cela ne peut se faire sans la coopération de la communauté internationale. À cet effet, il invite cette communauté à se joindre à lui dans sa lutte quotidienne pour la survie, la réconciliation et la paix.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La présente session de l'Assemblée générale se tient sous le signe d'un défi sans précédent qui a été

lancé à l'humanité par le terrorisme international. Nous devons tous analyser de manière sérieuse comment une telle chose a pu se produire. Cependant, il est déjà devenu extrêmement clair aujourd'hui que l'époque de la mondialisation, ainsi que les menaces et les défis à la sécurité internationale et régionale qu'elle entraîne exigent instamment que nous adoptions tous des approches radicalement nouvelles aux affaires internationales.

Nous sommes confrontés à un grave dilemme auquel il importe vivement de trouver une solution. Soit nous oeuvrons de concert et de manière responsable pour construire un ordre mondial véritablement juste et démocratique qui assure une sécurité égale et le développement durable de tous les États du monde, soit nous nous montrons incapables de faire face aux menaces réelles qui se posent à la stabilité et à la sécurité mondiales.

La tâche la plus importante pour la communauté internationale aujourd'hui est de créer un système mondial pour faire face aux nouveaux défis et menaces représentés principalement par le terrorisme international. Cet aspect des choses a été au centre des négociations entre le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, et le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, qui se sont tenues récemment à Washington et à Crawford, au Texas.

Une coalition antiterroriste universelle a été formée. La Fédération de Russie est un participant responsable de cette coalition. La création de cette coalition a impliqué l'Organisation des Nations Unies qui joue un rôle très important dans la consolidation et la coordination des activités. C'est précisément l'Organisation des Nations Unies qui dispose de l'autorité et du caractère universel nécessaires pour élaborer une réponse aux menaces et défis auxquels l'humanité fait face aujourd'hui.

Les décisions de vaste portée adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale créent un cadre politique et juridique solide pour déployer des efforts visant à neutraliser la menace du terrorisme. Il importe maintenant que ces décisions soient mises en oeuvre par tous les États.

Si cela est nécessaire, il serait possible d'utiliser les moyens de lutte les plus décisifs contre les terroristes, notamment l'usage de la force militaire. La Charte des Nations Unies en donne le droit. Dans le

même temps, on ne saura faire face à cette menace en misant uniquement sur la force. Une approche globale visant à éliminer le terrorisme impliquerait l'utilisation de toute la gamme de mesures politiques, économiques, financières et humanitaires.

Le renforcement du cadre juridique international pour lutter contre le terrorisme fait désormais partie de notre ordre du jour. Il est extrêmement important de finaliser rapidement, et d'adopter, la convention générale sur le terrorisme international ainsi qu'une convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, il serait utile de créer un mécanisme de surveillance de la mise en oeuvre par les États de leurs obligations en vertu des traités relatifs à la répression du terrorisme.

Nous jugeons prometteuse l'idée d'instaurer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un centre de coordination de l'assistance aux États pour résoudre les situations de crise dues à des actes de terrorisme. Une telle structure se concentrerait sur la fourniture d'une aide consultative, matérielle et technique dans la gestion des conséquences des actes terroristes.

La Fédération de Russie propose également d'étudier la possibilité d'intégrer dans le droit international le principe de la responsabilité des États lorsque ceux-ci ne prennent pas de mesures contre les terroristes qui se trouvent sur leur territoire ou sous leur juridiction.

Le maintien et le renforcement de la stabilité stratégique aux niveaux tant mondial que régional et le renforcement des régimes de non-prolifération des armes de destruction massive sont fondamentaux pour que la lutte globale contre le terrorisme international soit couronnée de succès.

La communauté internationale doit continuer de se concentrer sur l'interaction entre le terrorisme international, le trafic des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée ainsi que sur leur conjonction. La Fédération de Russie est en faveur de la mise en oeuvre rapide de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée et des protocoles qui s'y rapportent.

Il est parfaitement clair que la lutte contre le terrorisme n'est dirigée contre aucune religion,

civilisation ou culture particulière. Les débats sur le dialogue entre les civilisations tenu lors de la présente session de l'Assemblée générale nous en ont apporté la preuve manifeste. Nous espérons également qu'une contribution pratique dans ce domaine sera apportée par la réalisation de l'initiative des dirigeants religieux islamiques russes consistant à organiser à Moscou une conférence internationale intitulée « L'Islam contre le terrorisme ».

Le terrorisme se nourrit du fossé qui sépare la richesse et l'indigence, tant au sein des États que sur la scène internationale. En conséquence, la tâche qui nous incombe plus que jamais consiste à assurer un développement durable à travers le monde et à veiller à ce que les aspects sociaux du processus de mondialisation soient pris en compte.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées peuvent faire beaucoup pour veiller à rejeter l'extrémisme sous toutes ses formes. Nous suggérons d'envisager la convocation d'un forum mondial, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, qui permettrait de discuter de la contribution de la société civile, et plus particulièrement des médias de masse, à la lutte contre le terrorisme.

L'expérience internationale montre qu'une bonne prévention des conflits régionaux et leur règlement font partie intégrante des efforts antiterroristes de la communauté internationale. C'est un autre argument de poids en faveur du renforcement de l'efficacité des activités de prévention des conflits et de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. La Fédération de Russie est en particulier en faveur de l'élaboration, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'une stratégie complète visant à fermer la voie à toute alimentation extérieure des conflits.

Il convient de veiller à instaurer une coopération régionale pour lutter contre ces nouvelles menaces. La Communauté d'États indépendants est un exemple de coopération réussie sous les auspices de laquelle un centre antiterroriste a été installé et fonctionne effectivement.

L'heure de vérité est arrivée pour nous tous aujourd'hui. La Fédération de Russie est pour que la communauté internationale prenne des décisions qui garantiraient la stabilité stratégique, une égale sécurité pour tous les États, le développement durable et la prospérité pour tous les peuples de la planète ainsi que

la paix et la tranquillité pour chaque famille et chaque personne.

Seule une action conjointe et solidaire et l'union des efforts de la communauté internationale nous permettront de réaliser ces nobles objectifs. L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer à cet égard. Notre organisation a été et demeure un instrument des plus importants dont dispose la communauté internationale. Son utilisation efficace et responsable nous permettra de créer un nouvel ordre mondial démocratique et juste au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Patrice Trovoada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté de Sao Tomé-et-Principe.

M. Trovoada (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de l'État santoméen et en mon nom personnel, de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. C'est un témoignage de l'estime et de la reconnaissance portée par la communauté internationale à la République de Corée et à votre personne. D'ores et déjà nous vous exprimons nos vœux de plein succès dans l'exercice de votre mandat. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux de notre dernière session.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à S. E. M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, d'une part, pour sa brillante réélection et, d'autre part, pour l'attribution juste et méritée du prix Nobel de la paix, prix également décerné à l'ONU pour son importante contribution à la cause de la paix et du développement.

La présente assise se tient à un moment particulièrement important de l'histoire des relations internationales, où la communauté internationale tout entière se mobilise pour faire face au phénomène dévastateur du terrorisme international, dont l'amplitude s'est manifestée au travers des attentats perpétrés dans cette ville de New York, à Washington, et en Pennsylvanie, le 11 septembre, ayant causé la mort de milliers d'innocents. À cette occasion, Sao Tomé-et-Principe a exprimé sa totale indignation pour ces actes criminels et monstrueux commis contre le peuple des États-Unis et a manifesté son entière

solidarité aux autorités des États-Unis et aux familles des victimes. Nous partageons l'opinion selon laquelle les auteurs de cette barbarie doivent être arrêtés et punis, et les organisations terroristes qui les appuient démantelées par tous les moyens.

Nous renouvelons donc notre entière disponibilité à coopérer de manière active tant au niveau régional qu'au niveau international dans la lutte contre le terrorisme, qui constitue de nos jours l'un des principaux maux menaçant la paix et la sécurité de la planète. Nous saluons toutes les initiatives prises en vue de circonscrire l'action militaire déclenchée, justement, contre ceux qui ont semé la terreur ainsi que ceux qui les hébergent sur leurs territoires, de façon à éviter qu'il y ait des victimes innocentes parmi les populations civiles. Nous nous réjouissons des efforts menés par la communauté internationale en vue de l'adoption d'un instrument juridique sur le terrorisme international de façon à rendre le combat contre celui-ci plus efficace, dans le cadre d'une stratégie globale.

En effet, aujourd'hui personne ne peut douter que cet acte d'agression criminelle, inacceptable et injustifiée, condamnée à l'échelle mondiale exige une dynamique nouvelle pour le combattre, particulièrement au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons avec satisfaction que des mesures importantes ont été prises dans ce sens, notamment par le Conseil de sécurité à travers la résolution 1373 (2001) du 28 septembre. Toutefois, la manifestation de ce phénomène de violence extrême lors des derniers attentats nous interpelle sur la nécessité d'appréhender de manière différente et globale les grands problèmes auxquels est confrontée l'humanité à l'échelle planétaire, sans perdre de vue les combats sans merci qui doivent être livrés contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations.

Nonobstant les progrès technico-scientifiques considérables enregistrés au cours de l'histoire, et qui ont permis d'atteindre d'importants niveaux de développement dans plusieurs domaines des phénomènes révélateurs d'asymétries de développement économique et social persistent, tant au niveau interne de chaque pays qu'entre pays, régions et sous-régions de la planète, comme en témoigne particulièrement la situation qui prévaut en Afrique subsaharienne. Il suffit de regarder les statistiques sur la situation économique et sociale des pays de cette région pour se rendre compte de la nécessité urgente de

constituer un front qui, agissant de manière concertée et collective, puisse mener un combat en vue d'éradiquer la pauvreté absolue.

Devant ce scénario – des pays riches d'un côté, et pauvres de l'autre –, on peut s'interroger sur l'existence effective de la volonté politique pour inverser cette situation qui est dominée par l'égoïsme et les intérêts des personnes, des groupes et des États. Seulement ainsi peuvent s'expliquer le manque de collaboration, l'indifférence, voire même le manque de sensibilité des industries des pays développés devant les véritables fléaux qui frappent de plein fouet des milliers de personnes, rendant les pays du Sud encore plus vulnérables. Je pense, par exemple, à la pandémie du VIH/sida et à d'autres épidémies comme le paludisme et l'hépatite B.

On voit bien l'effort consenti par les organisations internationales, notamment l'ONU et son système, ainsi que par quelques organisations non gouvernementales pour aider l'humanité à faire face à cette douloureuse situation.

Par ailleurs, outre les données économiques qui reflètent l'augmentation croissante de la pauvreté en Afrique, la situation de notre continent est aggravée par la persistance de conflits armés, notamment les crises dans la région des Grands Lacs, dans la corne de l'Afrique et en Angola, pour ne citer que quelques exemples de la guerre fratricide qui nous frappe.

Concernant la situation qui prévaut en Angola, nous renouvelons nos plus vifs désirs de voir se terminer la guerre dans ce pays frère. Nous condamnons les actes terroristes qui y font d'innombrables victimes, particulièrement parmi la population civile, et lançons un appel pour que soient repris les termes du Protocole de Lusaka pour le règlement du conflit.

Dans le cadre du règlement des conflits, nous accueillons avec satisfaction les efforts de la communauté internationale en vue de trouver une solution à la question du Timor oriental et nous nous réjouissons de l'état d'évolution du processus d'émancipation du peuple maubere, sous l'égide de l'ONU. Nous exprimons notre plus vif désir de voir ce peuple frère admis au sein de l'ONU en qualité de Membre de plein droit et de le voir renforcer la Communauté des pays de langue portugaise.

C'est avec préoccupation que nous constatons

l'escalade de la violence au Moyen-Orient. À notre avis, il est nécessaire et urgent qu'Israël et l'Autorité palestinienne reprennent les négociations du processus de paix. C'est la seule voie pour une solution juste et pacifique qui prend en compte aussi bien le droit du peuple palestinien à l'autodétermination que la garantie de la sécurité pour l'État d'Israël.

Malheureusement, Sao Tomé-et-Principe fait toujours partie de la liste des pays pauvres, moins avancés ou sous-développés, malgré les efforts consentis par son peuple et la volonté politique manifeste de ses dirigeants pour mettre le pays sur les rails du développement. Aujourd'hui mon pays est sans aucun doute un espace de liberté et de démocratie où les droits fondamentaux de la personne humaine sont respectés. La tenue récente des élections présidentielles de juillet dernier qui ont conduit M. Fradique de Menezes à la magistrature suprême de l'État santoméen, est la preuve irréfutable de la stabilité démocratique dans le pays. Cependant, les contraintes résultant des inégalités qui règnent dans le nouvel ordre économique international nous empêchent d'accéder au bien-être et de créer des conditions d'existence plus dignes pour nos populations.

Pendant le Sommet du Millénaire organisé l'année dernière, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté dans cette enceinte un texte très important sous l'appellation de Déclaration du Millénaire dont j'ai le plaisir de citer un extrait:

(l'orateur poursuit en français)

« En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient. » (résolution 55/2, par. 2)

(l'orateur reprend en portugais; texte français fourni par la délégation)

Cette déclaration revêt une importance particulière dans le cas de nos pays, où l'avenir et le bien-être des enfants semblent sérieusement compromis, compte tenu du climat de terreur, des horreurs de la guerre, des abus de l'exploitation, de la famine et de la pauvreté. Il est donc nécessaire que nous agissions d'ores et déjà en vue d'assurer la protection effective des enfants. Il faut lutter par tous moyens de façon à ce que leurs droits fondamentaux soient pleinement respectés. C'est pourquoi nous

accueillons avec beaucoup de satisfaction la tenue du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales le mois prochain, et le Sommet mondial consacré à l'avenir des enfants en mai 2002.

Mon pays, Sao Tomé-et-Principe, considère la mondialisation comme étant un phénomène d'interdépendance solidaire, une opportunité unique de rapprochement entre les peuples et non pas un idéal politique guidé par les puissances économiques dominantes. Voilà pourquoi nous accueillons avec enthousiasme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et nous y participons avec la certitude que ce plan, basé sur nos exigences et les aspirations de nos peuples pour l'avenir, et qui vise à trouver des solutions pratiques aux problèmes économiques et sociaux de l'Afrique recevra un accueil favorable de nos partenaires, notamment ceux du G-7/G-8, pour sa mise en oeuvre.

La question de l'environnement étant l'un des facteurs fondamentaux pour la survie de l'humanité, elle doit continuer à recevoir une attention particulière de la part de notre organisation. Nous soulignons donc l'importance des résultats de la septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue récemment à Marrakech. Tous les efforts doivent être déployés pour créer et diffuser des outils technologiques permettant de minimiser les effets des activités humaines sur l'environnement, par la mobilisation de ressources nécessaires destinées aux politiques et stratégies adoptées dans divers forums internationaux.

Il apparaît évident, aujourd'hui plus que jamais, qu'il est nécessaire de procéder à des modifications dans les méthodes de travail des organes de notre organisation en vue de la rendre mieux à même de répondre aux exigences actuelles. En tant qu'Organisation à vocation universelle, l'ONU doit être ouverte à tous les États – surtout en ce qui concerne des questions de droit international – qui entretiennent des rapports de souveraineté avec des États Membres et participent de façon solidaire et active aux efforts de développement par le biais d'une coopération et de relations commerciales internationales, comme c'est le cas de la République de Chine à Taiwan. Nous croyons au droit à la divergence, surtout quant il est manifesté de façon libre et démocratique par les peuples. Nous croyons également

à la force du dialogue comme étant la seule voie à suivre pour la résolution des foyers de tension.

Notre organisation, qui a toujours cherché à appuyer les efforts de développement de tous les pays, particulièrement les pays les plus pauvres, doit jouer un rôle prépondérant dans la recherche de solutions aux grands problèmes auxquels le monde se trouve confronté, en faisant preuve de la volonté nécessaire et en adoptant des mesures adéquates en vue de créer un monde plus juste, un monde humain, bref un monde meilleur.

Allocution de Mme Gloria Macapagal-Arroyo, Présidente de la République des Philippines

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République des Philippines.

Mme Gloria Macapagal-Arroyo, Présidente de la République des Philippines, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. Mme Gloria Macapagal-Arroyo, Présidente de la République des Philippines, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Macapagal-Arroyo (Philippines) (parle en anglais) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter S. E. M. Han Seung-soo, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis particulièrement heureuse de prendre la parole devant l'Assemblée à un moment où un éminent Asiatique en dirige à nouveau les travaux.

Je félicite également S. E. M. Kofi Annan pour le prix Nobel qui lui a été décerné, conjointement avec l'ONU. Ce prix témoigne du fait que la communauté internationale reconnaît le rôle indispensable de l'ONU et le travail nécessaire qu'elle a accompli, sous l'égide du Secrétaire général, dans la recherche d'un monde de paix et de justice.

Au niveau le plus fondamental, nous ressentons très profondément l'impact triste et tragique des actes de terrorisme inhumains commis récemment : les vies perdues, les orphelins, les veufs, les veuves et les parents affligés par le chagrin inimaginable de survivre à leurs enfants et, pire encore, de les voir mourir. Lorsque nous avons vu l'horreur se dérouler devant nos

yeux, nous l'avons ressentie comme si cela nous arrivait à nous – en fait c'était le cas, car l'ONU constitue, en un sens, une seule famille. Le coup qui a été assené à la ville internationale qu'est New York a été ressenti directement par le reste du monde. Pendant que les peuples du monde entier s'étaient arrêtés pour regarder avec horreur les tours jumelles s'effondrer, les économies mondiales étaient pratiquement paralysées.

Les activités du monde des affaires se sont interrompues, des investissements ont été retirés, les marchés ont chuté, le tourisme a presque disparu, davantage d'emplois ont été perdus, les conditions de vie se sont encore détériorées, la pauvreté s'est répandue et les conditions qui favorisent le terrorisme se sont propagées et aggravées. Nos doutes quant à un ralentissement mondial se sont accrus et ont fait place à la certitude d'une récession qui aura une incidence plus profonde sur ceux qui sont le moins à même d'y faire face : non pas seulement des classes sociales mais également des pays entiers. Le taux moyen de croissance du produit intérieur brut des pays en développement pourrait passer de 5,5 % – taux obtenu l'an dernier – à 2,9 %. Pour la plupart des pays pauvres, un tel recul se traduira par une croissance négative.

Le visage du terrorisme que cette ville a vu il y a plus d'un mois est bien connu des Asiatiques. Il a fait beaucoup de morts parmi nos populations et a coûté très cher aux économies de la région. Il a détruit notre crédit et dissuadé les investisseurs. Il a placé les Gouvernements asiatiques dans l'embarras : pris au dépourvu, ils ont été incapables d'offrir la sécurité la plus fondamentale à leurs citoyens. Dans le sud-ouest des Philippines, il a épuisé nos ressources et poussé à bout notre patience, car le terrorisme est l'argument de ceux qui ne sont pas vraiment disposés à raisonner mais qui souhaitent simplement obtenir ce qu'ils veulent à leurs propres conditions.

Nous connaissons le terrorisme. Nous luttons contre le terrorisme dans le sud-ouest des Philippines. Les auteurs de la première attaque contre le World Trade Center ont été arrêtés par notre police. Plutôt que de démembrer notre pays et de déposséder nos peuples de leurs maisons, nous avons négocié avec des groupes sécessionnistes. Toutefois, nous avons utilisé tout le poids de la loi, y compris le recours à la force, contre ceux qui ont eu recours au terrorisme. Nous connaissons l'ennemi, et nous savons que les auteurs d'actes de terrorisme ne sont pas des personnes avec

qui l'on peut dialoguer; ce sont des personnes contre lesquelles on doit lutter. Comme le Secrétaire général l'a signalé, il y a des gens qui haïront et qui tueront même si l'on remédie à toutes les injustices. Nous devons lutter contre eux sur le terrain quand ils s'y réfugient, et les traquer dans les villes lorsqu'ils s'y cachent.

C'est à la lumière de notre expérience dans le sud-ouest des Philippines que nous avons immédiatement condamné les attaques terroristes perpétrées aux États-Unis, car nous les avons tout de suite perçues comme étant des actes désespérés et méprisables commis par cette minorité violente qui cherche à réduire le monde à l'état d'esclave en semant la peur. En fait, ils ont donné au monde de bonnes raisons d'avoir peur. L'attaque contre le World Trade Center, qui visait à tuer les 50 000 personnes qui y travaillaient, nous a montré un ennemi sans pitié, sans scrupules et prêt à utiliser tous les moyens pour réaliser la plus grande destruction possible.

Les Philippines n'ont pas eu besoin de se joindre à la guerre contre le terrorisme : elles la faisaient, dans le sud-ouest de ses îles. Après les événements du 11 septembre, les Philippines n'auraient pas pu faire plus que de renouveler leur détermination à lutter contre le terrorisme dans une sphère plus vaste. Nous savons que c'est un ennemi contre lequel il faut lutter partout afin qu'il ne puisse plus frapper là où cela lui plaît.

Il s'agit d'une lutte entre la tolérance et la bigoterie, entre la raison et le fanatisme, entre l'état de droit et l'anarchie, entre la justice et le meurtre que l'on prétend juste. Dans cette lutte, on ne peut que prendre le parti des nations civilisées du monde – des alliés de longue date et d'anciens ennemis – qui ont choisi d'être unis, en particulier ici dans cette salle.

Le Secrétaire général a déclaré que les attaques du 11 septembre ont frappé tout ce que défend notre organisation : la paix, la justice, la tolérance, les droits de l'homme, et l'idée même d'une famille humaine unie.

Je ne sais pas encore si l'avenir nous appartiendra, mais je suis convaincue qu'il n'y aura pas d'avenir si notre alliance ne prévaut pas dans cette lutte – du moins, aucun avenir dans lequel nous voudrions vivre. En fait, ce ne serait pas un avenir dans lequel la plupart d'entre nous auraient le droit de vivre. Ce serait un avenir dans lequel le bonheur est douteux, la joie est

blasphème, la beauté est source de honte et la libre pensée un crime capital.

Mais bien que l'on ne puisse pas apaiser le terrorisme ni les terroristes, il ne fait aucun doute non plus dans nos esprits que nous devons examiner les préoccupations dont ils prétendent qu'elles inspirent leurs méfaits.

Si le monde peut montrer qu'il poursuivra sa marche, qu'il persistera dans ses efforts en vue d'établir une communauté internationale plus forte, plus juste, plus bienveillante et plus authentique incluant toutes les races et toutes les religions, le terrorisme aura échoué.

Non, le terrorisme ne cessera pas, mais il aura échoué. Pour arrêter le terrorisme, il faudra arrêter les terroristes eux-mêmes. Ce que nous pouvons faire cependant, c'est les dépouiller de leurs prétentions morales et reprendre à notre compte les causes qu'ils ont perverties.

Aucune nation ne peut supporter indéfiniment le fossé énorme entre riches et pauvres – un fossé non seulement entre les pays, mais à l'intérieur même des pays. C'est cette disparité grandissante entre le nombre décroissant de riches et le nombre croissant de pauvres qui a donné au terrorisme sa liberté de mouvement et son impunité.

La pauvreté peut être réduite en partie par la croissance économique nationale. Mais, plus encore, les sociétés doivent adopter des politiques délibérées pour veiller à ce que les niveaux de revenu des pauvres augmentent plus rapidement que celui des riches.

L'évolution récente de l'économie mondiale amis en lumière les périls d'une dépendance excessive à l'égard des marchés extérieurs. Nous devons développer la demande nationale et accroître le pouvoir d'achat de nos populations.

C'est essentiellement la responsabilité de chaque nation. Aux Philippines, nous faisons face à la pauvreté de masse en améliorant le logement et l'éducation, en réduisant les coûts médicaux, en mettant en place de meilleurs systèmes d'énergie, de transports et communications, en améliorant l'infrastructure dans les campagnes, en offrant du crédit aux petits agriculteurs et aux micro-industries, en améliorant la productivité, en protégeant l'environnement, et en développant les zones les plus éloignées de notre centre de pouvoir politique et d'activité économique.

La communauté internationale est également responsable de l'élimination de la pauvreté. Les engagements de consacrer un certain pourcentage du produit national brut à l'aide publique au développement ont leur place. Mais la mesure antipauvreté la plus efficace et la moins onéreuse à l'échelle mondiale, c'est que les pays développés ouvrent plus largement leurs marchés aux produits des pays en développement, en particulier aux produits fabriqués par les pauvres des pays pauvres – produits agricoles, textiles, vêtements et chaussures, ainsi que les appareils et parties d'appareils électriques et électroniques.

Le système commercial mondial ne peut pas laisser les pays développés octroyer de grosses subventions à leurs exportations agricoles alors que les pays en développement n'ont pas les moyens d'aider leurs propres agriculteurs.

La récente réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a décidé de lancer une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Pour veiller à ce que l'OMC ne perde pas de sa crédibilité à ce stade crucial, notre première priorité est d'assurer que le cycle de négociations de Doha soit véritablement des négociations sur le développement.

La lutte contre la pauvreté doit inclure toutes les cultures, tous les groupes ethniques et toutes les communautés religieuses. Les nations doivent permettre à tous de préserver leurs cultures.

Nous devons faire en sorte que les régions qui le veulent aient accès à l'autonomie politique. En même temps, il ne faut pas permettre que certains recourent au terrorisme pour faire avancer leurs objectifs politiques.

Le respect de la culture et de la religion, les ressources pour le développement, l'ouverture à l'autonomie politique dans le cadre de la souveraineté de la nation et le rejet du terrorisme sont les bases de l'approche adoptée par les Philippines face à notre diversité ethnique et pour améliorer la situation de nos minorités musulmanes et tribales.

La vision de nations où la pauvreté soit rapidement réduite ne pourra pas se réaliser si les femmes et les filles sont maltraitées et si leurs droits sont foulés au pied. En ma qualité de femme chef d'État et de gouvernement, et en tant que Commandant

en chef de la quatorzième nation pour le nombre d'habitants, je déclare : nous ne pouvons pas triompher de la pauvreté sans libérer les femmes et les filles qui sont opprimées. La disparité entre les sexes fait partie intégrante des disparités en matière de développement et il faut s'attaquer à ce problème avec autant de fermeté.

La lutte contre le terrorisme, le combat pour éliminer la pauvreté, les activités menées au nom de la justice sociale et internationale, le renforcement de l'état de droit, la promotion de la tolérance et du respect mutuel, la pratique de la compassion humanitaire, la libération des femmes, la recherche incessante de la paix, voilà des points qui sont depuis longtemps à l'ordre du jour de l'ONU. Aux Philippines, nous y travaillons en coopération avec nos voisins.

La virulence accrue du terrorisme, le nouveau sentiment d'insécurité parmi les peuples du monde et le ralentissement alarmant de l'économie mondiale ont intensifié l'urgence et l'importance de notre travail. Mettons-nous à l'oeuvre ensemble. C'est un travail sérieux, un travail essentiel, un travail urgent.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente de la République des Philippines de sa déclaration.

Mme Gloria Macapagal-Arroyo, Présidente de la République des Philippines, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Nicolae Dudau, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova.

M. Dudau (République de Moldova) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vos compétences et votre active coopération avec les États Membres de l'ONU prépareront la voie à une session féconde et fructueuse.

Permettez-moi également de m'associer aux orateurs précédents pour remercier votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, de son excellent travail et du

professionnalisme avec lequel il a présidé la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais une fois de plus, au nom du Gouvernement de la République de Moldova, réitérer nos félicitations les plus sincères au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour avoir obtenu à très juste titre le prix Nobel de la paix, et avoir été réélu à un second mandat. Assurément, mon gouvernement apprécie et appuie les efforts inlassables qu'il a déployés pour redéfinir le rôle de l'ONU dans ce monde en mutation.

Les attaques terroristes barbares du 11 septembre ont totalement modifié l'environnement sécuritaire international. Le terrorisme est devenu la menace la plus grave et la plus immédiate à la sécurité et à la stabilité des États. Un défi a été lancé non seulement aux États-Unis d'Amérique, mais à l'ensemble de la communauté mondiale. Nous approuvons pleinement la déclaration faite par le Président des États-Unis, M. George Bush, devant cette Assemblée à la quarante-quatrième séance plénière, à savoir qu'« il est impossible d'ignorer cette menace » et que « la civilisation elle-même – cette civilisation que nous partageons – est menacée ».

La lutte contre le terrorisme international est évidemment devenue une priorité pour l'ONU. Nous assistons aujourd'hui à l'apparition d'une puissante coalition internationale qui, à court terme, est résolue à traduire en justice les auteurs d'actes de terrorisme et, à long terme, à éliminer ce mal de la surface de la terre.

La République de Moldova, qui s'est immédiatement associée à cette coalition, a fermement condamné les attaques terroristes aveugles à grande échelle qui se sont produites à New York, à Washington et en Pennsylvanie. La Moldova a également appuyé sans réserve les mesures prises par les États-Unis fort de son droit de légitime défense et conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité. De même, nous appuyons l'approche globale et multidimensionnelle adoptée par les États-Unis dans sa guerre contre le terrorisme.

La République de Moldova a fait la preuve de sa volonté politique de combattre les activités terroristes au moyen d'efforts concertés avec d'autres pays, dans le cadre de diverses organisations régionales et sous-régionales.

Notre gouvernement a renforcé sa législation antiterroriste afin de se conformer aux conventions

régionales et aux conventions de l'ONU pertinentes, ainsi qu'aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité 1373 (2001). Notre pays est aussi en train de prendre des mesures pour accélérer notre adhésion à la plupart des conventions de l'ONU spécifiquement dirigées contre le terrorisme. Ce matin, j'ai signé au nom de mon pays la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Les tragiques événements du 11 septembre ont montré que la communauté internationale devait prendre des mesures supplémentaires pour résoudre les problèmes internationaux de date ancienne qui alimentent le terrorisme et la violence. Nous devons résoudre de façon urgente les conflits dans le monde, et éliminer les causes fondamentales et les facteurs d'où procède le terrorisme.

Je me sens obligé d'ajouter ma voix à celles qui considèrent le phénomène du séparatisme comme une cause fondamentale des conflits et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Dans un environnement mondialisé et interdépendant, le séparatisme touche aux fondements des sociétés multiculturelles, et pose un grave danger à la souveraineté et à l'intégrité des États. Comme le terrorisme international, le séparatisme met l'accent sur ce qui nous divise plutôt que ce qui nous rassemble. En tant que pays affecté par le séparatisme depuis de nombreuses années, nous avons constamment souligné ce phénomène et les liens qu'il a parfois avec d'autres activités criminelles graves, notamment parfois le terrorisme. C'est pourquoi, à notre avis, cette question parmi d'autres, doit être prise en compte par les États Membres de l'ONU dans leurs efforts pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie anti-terroriste globale et efficace.

Le fait que je me concentre sur les questions de règlement des conflits et de séparatisme n'est pas accidentel. Au fil des ans, ma délégation a informé l'Assemblée des efforts accomplis pour résoudre le conflit dans la région de Transnistrie, en République de Moldova. Cependant, je suis forcé de noter avec regret le manque de tout progrès dans le règlement d'ensemble de la question. Malgré les compromis raisonnables proposés par les autorités constitutionnelles de mon pays, le régime séparatiste continue de s'opposer à toutes les propositions visant à accorder un statut spécial à la région, en tant que partie intégrante de la République de Moldova. De plus, les dirigeants de cette région ont donné une interprétation

unilatérale des documents politiques rédigés grâce à la médiation active de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Ukraine et de la Fédération de Russie.

Une autre source de préoccupation constante est que ces dernières années nous avons constaté la production illégale de différents types d'armements dans cette région. Ces armements sont parvenus à d'autres zones de conflit, à travers des pays tiers, pour soutenir des terroristes, des groupes criminels et des mouvements sécessionnistes.

Nous voudrions déclarer une fois encore qu'un retrait complet et inconditionnel des troupes, des munitions et des armements, comme il est stipulé dans les documents du Sommet de l'OSCE d'Istanbul, faciliterait sans aucun doute le règlement pacifique et durable de ce conflit.

À cet égard, je voudrais souligner que mon gouvernement encourage les récents efforts de la Fédération de Russie pour réduire ses armes déployées dans la région de Transnistrie en République de Moldova, en conformité avec le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Étant donné les progrès considérables qui ont déjà été faits, nous espérons vivement que le processus de destruction et de retrait des armements sera achevé avant la réunion ministérielle de l'OSCE prévue à Bucarest en décembre prochain. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude aux Membres de l'ONU qui ont contribué financièrement au fonds bénévole de l'OSCE créé en application des décisions d'Istanbul.

Le rôle de l'ONU dans la paix et la sécurité internationales occupe encore une part essentielle de ses responsabilités mondiales. La République de Moldova réaffirme sa conviction que la meilleure stratégie pour maintenir la paix et la sécurité internationales consiste à éliminer les causes fondamentales des conflits. À cet égard, nous soutenons totalement les efforts du Secrétaire général en vue d'instaurer une culture de prévention des conflits.

Une autre mesure importante et nécessaire est de soumettre des rapports régionaux périodiques au Conseil de sécurité sur les différends de diverses natures qui ont le potentiel de menacer la paix et la sécurité internationales. L'attention inégale donnée par le système international aux différents conflits continue de soulever une grave préoccupation. Pour réussir, les

stratégies préventives doivent concerner toutes les régions en crise.

La crédibilité de l'ONU est remise en cause lorsque des décisions donnant mandat d'intervenir dans une crise spécifique ne sont pas suivies d'un déploiement rapide de forces de maintien de la paix. L'expérience de ces dernières années a montré que la capacité de l'ONU de faire face à une série de plus en plus large et complexe d'exigences dans le domaine des opérations de maintien de la paix appelle des améliorations significatives. Nous notons avec satisfaction que des mesures ont été prises pour mettre en oeuvre un certain nombre de mesures pratiques proposées par le Conseil de sécurité dans son second rapport sur l'application des recommandations du rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix.

La Mollah a déjà créé le cadre législatif et institutionnel de sa future participation aux opérations de maintien de la paix. Je voudrais aussi faire savoir que la Mollah est prête à participer au système de forces de réserve, dont les préparatifs institutionnels et techniques ont atteint leur phase finale.

Tandis que nous cherchons à améliorer la capacité de l'ONU en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, nous devons aussi renforcer la coopération internationale pour la promotion du développement durable, et pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. Le développement et l'élimination de la pauvreté sont des questions d'une importance considérable pour de nombreux États Membres, y compris le mien. Notre développement économique a été gravement affecté par les actions illégales des séparatistes, ainsi que par les conséquences négatives de la mondialisation. Nos dirigeants ont souligné l'importance de ces questions au Sommet du Millénaire.

Depuis le début de cette année, l'économie mondiale a subi un ralentissement. À la suite des incidents du 11 septembre, cette tendance s'est aggravée. La Déclaration du Millénaire a constaté que les problèmes qui touchent à la fois les pays en développement et les pays en transition sont devenus encore plus graves, même tragiques ces derniers mois, à cause de la mondialisation. Nous espérons que les pays développés nous apporteront un soutien accru pour résoudre nos problèmes, en accordant plus d'aide au développement. La remise de la dette pourrait jouer

un rôle important pour nous aider à libérer des ressources financières et à les réorienter au profit d'incitations économiques.

Pour répondre aux défis de la mondialisation, l'ONU joue un rôle indispensable dans la coopération internationale. Nous nous félicitons de sa participation accrue aux problèmes de développement et s'agissant de faire face aux tâches exposées dans la Déclaration du Millénaire. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans un important soutien financier. La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui doivent se tenir l'année prochaine, offrent une chance unique de trouver les ressources requises pour atteindre ces objectifs. Nous espérons que ces deux événements internationaux importants auront à cet égard une issue fructueuse.

La République de Moldova reste ouverte à toutes les formes de coopération et elle est prête à contribuer, dans la mesure du possible, à la réalisation des objectifs communs en matière de développement durable et de stabilité économique. Nous pensons qu'une approche globale reposant sur l'expérience des autres États et tenant également compte du caractère culturel propre à un pays ou à une région donnés, nous permettront de déterminer et d'appliquer la meilleure stratégie possible de développement durable.

Pour garder sa pertinence et sa crédibilité, l'ONU doit continuer de s'attacher résolument au programme de réforme et de restructuration qu'elle poursuit. Les réformes qui ont été entreprises et mises en oeuvre ces dernières années ont déjà beaucoup fait pour renforcer et redynamiser l'Organisation. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire; nous devons notamment intensifier nos efforts afin de parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité. La République de Moldova estime que cette réforme doit s'appuyer sur les principes de la représentation géographique équitable, de la démocratie, de l'efficacité et de la transparence. C'est sur cette base que nous pourrions moderniser le Conseil de sécurité et l'adapter à l'augmentation considérable du nombre de Membres de l'ONU.

Dans ce contexte, je voudrais à nouveau confirmer la position de mon pays concernant l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité dans les deux catégories : celle des membres permanents et celle des membres non permanents; par

ailleurs il conviendrait de donner un siège non permanent de plus au Groupe des États d'Europe orientale.

Notre pays se félicite du processus de redynamisation et d'amélioration de l'Assemblée générale et, en même temps, appuie les efforts tendant à rétablir le rôle essentiel de l'Assemblée en tant que principal organe représentatif de l'ONU pour les débats.

Cette année, la République de Moldova célèbre le dixième anniversaire de son indépendance. Au cours de ces 10 années, en tant qu'État Membre de l'ONU, nous avons pleinement fait nôtres les valeurs universelles de cette organisation. Nous avons obtenu de nombreux résultats importants dans notre développement interne; il reste toutefois beaucoup à faire. Néanmoins nous avons jeté les bases d'une société démocratique. Cela n'a pas été facile, mais nous avons fait des progrès. Notre réalisation la plus importante a été de jeter les bases d'une société démocratique, où les droits fondamentaux et les droits des minorités nationales sont respectés. Notre réalisation principale a été de consolider la République de Moldova en tant que pays d'Europe pacifique et indépendant.

Le changement radical de la situation internationale après les événements tragiques du 11 septembre appelle une nouvelle conception et une redéfinition des mécanismes concrets de réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation qui émanent essentiellement de la philosophie initiale exposée dans la Charte des Nations Unies. À cet égard, l'Organisation doit tirer les conclusions de son propre passé et, en se reposant sur l'appui permanent de ses États Membres, s'acquitter des nouvelles tâches qui sont les siennes à la lumière des impératifs actuels. Je m'associe aux orateurs qui ont formulé l'espoir que les travaux de l'Assemblée générale, qui sont tout à fait indispensables à la communauté internationale au XXI^e siècle, permettront également de faire en sorte que ce processus s'oriente dans un sens positif.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Liban, S. E.M. Mahmoud Hammoud.

M. Hammoud (Liban) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, qui se réunit dans des circonstances critiques

et exceptionnelles. Nous vous souhaitons un entier succès dans votre tâche difficile. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, M. Harri Holkeri. En outre, en cette occasion, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts qu'il a déployés tout au long de l'année. Nous espérons qu'il pourra, pendant son deuxième mandat, faire avancer encore davantage les perspectives de paix, de stabilité et de sécurité dans le monde.

Le monde entier a été ébranlé par l'énormité de la tragédie qui a frappé les États-Unis d'Amérique le 11 septembre, date à laquelle des actes de terrorisme barbares ont été perpétrés contre les villes de New York et de Washington. Ces actes ont fait de nombreuses victimes civiles innocentes et ont plongé les peuples et les pays du monde dans un climat de tristesse et d'angoisse. Nous tenons encore une fois à faire part de nos condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers, dont certains étaient des Libanais ou des Américains d'origine libanaise. Nous partageons leur profond chagrin et leur profonde peine.

Du haut de cette tribune, je tiens à redire la condamnation par le Liban de ces attaques terroristes. Le Liban est prêt à coopérer de façon sérieuse, positive et responsable avec les États-Unis et l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux règles du droit international et dans le respect des prérogatives de la souveraineté nationale.

Le Liban a longtemps été victime de l'occupation israélienne et des pratiques terroristes d'Israël. Nous avons résisté à cette occupation jusqu'à ce qu'elle se termine avec le retrait d'Israël de la plus grande partie de nos territoires nationaux. Dans ce contexte, il est parfaitement normal de souligner la nécessité de faire la différence entre le terrorisme, que nous condamnons fermement, et le droit légitime des peuples de lutter pour libérer leurs territoires de l'occupation étrangère, sur la base de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le Liban, nous devons renvoyer à l'Accord d'avril 1996, accord qui a été conclu sous les auspices des États-Unis et de la France après qu'Israël eut perpétré la même année le massacre de Qana, et venait s'ajouter à l'Accord de Taëf qui avait établi les principes de notre réconciliation nationale. Un ensemble de déclarations du Président du Conseil de sécurité ont exprimé l'approbation du Conseil pour cet Accord. L'Accord de Taëf aussi bien que l'Accord

d'avril 1996, ont reconnu la légitimité de la résistance contre l'occupation israélienne.

Je voudrais rappeler ici que si Israël n'avait pas envahi le Liban le 14 mars 1978, il n'y aurait pas eu de résistance libanaise – ce dont nous sommes bien sûr très fiers – pour s'opposer à cette invasion.

Si la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, adoptée le 19 mars de cette année-là, avait été mise en oeuvre sans retard comme le stipulaient ses dispositions, la Résistance n'aurait pas vu le jour.

Si l'invasion israélienne ne s'était pas étendue plus avant sur le territoire libanais et si Beyrouth n'avait pas été occupée ensuite en 1982, cette résistance ne se serait pas intensifiée.

Si Israël n'avait pas persisté à occuper ce qu'il appelait « la zone de sécurité », personne n'aurait dû résister et l'obliger à se retirer finalement en mai 2000 de l'essentiel des territoires qu'il avait occupés.

Si Israël n'avait pas occupé les territoires palestiniens, il n'aurait été nécessaire d'organiser un soulèvement courageux contre l'occupation.

Il convient de signaler que le Liban est décidé à lutter contre le terrorisme. Nous avons souscrit à 10 des 12 conventions ayant trait au terrorisme international. Nous sommes prêts à réagir de manière positive à toute initiative internationale, y compris à la convocation d'une conférence internationale sur ce sujet, visant à élaborer une définition type du terrorisme. Il serait sage de ne pas établir de lien entre le terrorisme et une race ou une religion données, et plus particulièrement entre le terrorisme et les Arabes et les musulmans, si nous voulons éviter le choc des civilisations et des religions, ainsi que le piège tendu par ceux qui souhaitent que le monde vive dans une situation d'affrontements, de luttes et de conflits.

Aux côtés de ses frères arabes, le Liban est décidé à déployer des efforts supplémentaires pour vaincre le terrorisme et éliminer ses multiples causes profondes. En 1998, les pays arabes ont réussi à négocier une Convention arabe sur la répression du terrorisme, qui énonce des buts et objectifs bien clairs.

Les événements du 11 septembre ont montré que l'humanité n'est pas encore parvenue au terme de son processus de maturation historique, et que les mouvements de refus anarchiques d'extension mondiale et les groupes terroristes, qui ne connaissent

aucune frontière et n'acceptent aucune limite, sont capables de saper la confiance en ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant, s'efforçant d'établir ce qu'on peut qualifier de « nouveau désordre mondial » et de fomenter l'instabilité mondiale.

Dans ces circonstances et dans ce climat de peur, un regard attentif sur la situation dans la zone de conflit au Moyen-Orient démontre clairement la difficulté d'atteindre les objectifs de paix et de développement auxquels aspire l'ONU, à la lumière de l'occupation continue par Israël des territoires palestiniens, de ses pratiques injustes et arbitraires, de la profanation des lieux saints, des bouclages, des tueries, des assassinats et des déplacements. Ces agissements se poursuivent dans que la communauté internationale exerce une dissuasion ou un contrôle quelconque.

L'intransigeance de la politique d'Israël, sa déviation des principes et du mandat de Madrid et le fait de vider le processus de paix de sa substance politique en faveur de prétendues considérations de sécurité montrent que tout projet de solution à la crise du Moyen-Orient se partage entre des justifications contradictoires : solution partielle ou solution globale; solution fondée sur la force ou solution fondée sur la justice, l'équité et les résolutions de l'ONU; sécurité réalisée aux dépens de la paix ou paix constituant le fondement de la sécurité.

À la suite du 11 septembre, l'attention s'est portée sur la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver une solution politique au conflit arabo-israélien, permettant au peuple palestinien de créer un État indépendant sur son territoire national. Il est de notre devoir de rappeler qu'une paix juste et globale exige que nous tenions compte simultanément de tous les aspects du conflit au Moyen-Orient et ne dissociions pas les deux volets libanais et syrien de la voie d'un règlement d'ensemble. Cette voie est bloquée et nécessite le déploiement d'efforts supplémentaires visant à libérer des territoires libanais de l'occupation israélienne, à obtenir le retrait israélien de l'ensemble du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi qu'à inclure la question des réfugiés palestiniens, de leur droit légitime au retour et du droit du Liban de s'opposer à leur réinstallation sur son territoire. Cette opposition se fonde sur les principes d'équité, de justice et de souveraineté.

D'après ce qui précède, nous pensons qu'une paix globale, fondée sur la justice et sur les résolutions conférant une légitimité internationale, est le seul garant de la durabilité de toute solution souhaitable.

Deux questions fondamentales au Liban préoccupent directement l'ONU; il s'agit, d'une part, du mandat des forces internationales au sud du Liban et, de l'autre, de la destinée des réfugiés palestiniens qui se trouvent au Liban.

Au paragraphe 14 de la résolution 1365 (2001) adoptée le 31 juillet dernier, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport détaillé sur les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), compte tenu de son éventuelle reconfiguration en tant que mission d'observation au vu de l'évolution de la situation sur le terrain, en consultation avec le Gouvernement libanais.

Étant donné la gravité de la situation et en attendant le rapport du Secrétaire général, il m'importe de souligner, du haut de cette tribune, que la logique et la réalité sur le terrain dictent que le mandat de la FINUL ne soit pas modifié et que la force ne soit pas transformée en mission d'observation. Au contraire, nous pensons que le rôle de la FINUL doit être renforcé, d'autant que cette dernière ne s'est pas encore acquittée du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, adoptée le 19 mars 1978. Cette tâche ne peut être accomplie par une force d'observation en raison des problèmes suivants, qui sont toujours en suspens.

Premièrement, la vérification du retrait israélien de tous les territoires libanais. Le fait est que l'ONU n'a pas vérifié le retrait israélien de tous les territoires libanais. Elle n'a vérifié que le retrait des forces israéliennes jusqu'à une ligne de retrait de facto connue sous le nom de Ligne bleue, qui n'est pas conforme aux frontières internationalement reconnues du Liban, comme l'indiquent les rapports ultérieurs du Secrétaire général.

Par conséquent, les fermes libanaises de Chebaa restent sous occupation israélienne, outre trois points qui se trouvent le long de la ligne de retrait tracée par l'ONU. Le Liban a exprimé ses réserves à cet égard. Ces territoires sont libanais et le Liban se réserve le droit naturel de les récupérer et d'y étendre sa souveraineté. Le Liban aimerait souligner ici qu'il défendra chaque pouce de son territoire national, ainsi que la totalité de ses droits aux ressources en eau, en

vertu du droit international. À cet égard, nous aimerions attirer l'attention sur le fait qu'Israël continue de violer chaque jour la souveraineté libanaise. Dans son rapport de juillet dernier, le Secrétaire général a décrit ces infractions comme ayant un caractère provocateur. En outre, Israël persiste à menacer le Liban et la Syrie et ce, de plus en plus fréquemment.

Deuxièmement, le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Dans ses rapports au Conseil de sécurité entre mai 2000 et juillet 2001, le Secrétaire général a reconnu que la FINUL n'avait pas pleinement exécuté la tâche qui lui avait été confiée. Il a déclaré à plusieurs reprises que les forces internationales ont une troisième tâche à accomplir sur laquelle la FINUL va devoir se concentrer. Il s'agit du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région. Comment pouvons-nous parler d'une troisième tâche qui n'a pas encore été menée à bien par la FINUL au titre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, tout en évoquant l'éventuelle reconfiguration de la FINUL en tant que mission d'observation?

Dans ce contexte, il est de notre devoir de rappeler que la sécurité de la région est indivisible. Ce serait nous leurrer que de penser que la paix et la sécurité pourraient être rétablies dans la région en dehors d'une solution globale du conflit sous tous ses aspects et au long de toutes ses voies. Une telle entreprise nécessite un effort qui inclut la participation de tous, pas seulement de la FINUL, mais de l'Organisation des Nations Unies tout entière, à laquelle il incombe de faire appliquer ses résolutions, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978).

De cette tribune, je lance un appel au Secrétariat des Nations Unies et au Conseil de sécurité afin qu'ils maintiennent le mandat existant de la FINUL. Le choix de la date est particulièrement important, compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouvent notre région et le monde. Nous devons aussi rappeler que le Conseil de sécurité a adopté au mois de mai dernier une déclaration dans laquelle les membres du Conseil de sécurité ont reconnu les préoccupations et les appréhensions du Liban, y compris celles qui ont trait au futur.

Le Liban s'emploie inlassablement à obtenir le retrait total des forces israéliennes de ses territoires. En même temps, il accorde une grande importance à la

libération des ressortissants libanais kidnappés par Israël pendant l'occupation de nos territoires et qui par la suite ont été détenus dans des prisons israéliennes. Ces personnes restent détenues en tant qu'otages dans des prisons israéliennes, en violation des lois et des instruments internationaux, notamment de la Convention de Genève de 1949 et de ses différents protocoles.

Les 130 000 mines terrestres qui ont été laissées par les forces d'occupation israéliennes continuent de tuer, de mutiler et de blesser de nombreux civils au Liban. Elles restreignent leur liberté de mouvement et entravent leurs activités. Nous considérons ceci comme une forme d'occupation persistante – bien qu'indirecte – des territoires libanais par Israël. Compte tenu de la situation, l'ONU et la communauté internationale doivent faire davantage d'efforts pour contraindre Israël à remettre toutes les cartes et les registres révélant l'emplacement de ces mines, qui doivent être enlevées le plus rapidement possible.

Toutefois, en ce qui concerne les centaines de milliers de réfugiés palestiniens qui ont été provisoirement accueillis sur le territoire libanais depuis leur expulsion de leurs foyers en Palestine – et dont l'Organisation des Nations Unies assume la responsabilité fondamentale du point de vue de leur statut final –, nous exigeons à nouveau qu'une solution juste soit trouvée à leur cause, sur la base de la mise en oeuvre de leur droit au retour et à notre refus de les réinstaller au Liban.

Il nous appartient à cet égard de garder à l'esprit que l'établissement de réfugiés palestiniens au Liban constituerait une bombe à retardement qui compromettrait la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient : ces réfugiés vont sans cesse chercher à rentrer dans leur patrie, et le Liban n'est pas en mesure de les intégrer, étant donné la précarité de son propre équilibre interne et le fait que les stipulations de son pacte national ne prévoient aucune forme d'implantation.

En outre, le Liban demande instamment une attention internationale accrue afin de pouvoir fournir une assistance urgente qui permettrait de garantir un retour à la normale sur nos territoires libérés, de rétablir l'équilibre économique et d'offrir des possibilités de croissance après de longues années d'occupation et de destruction.

Le monde est entré dans une ère caractérisée par la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes, mais cette obligation ne peut être sélective, et ne peut pas se baser non plus sur le principe de deux poids, deux mesures. Au cours des longues années qu'a duré l'occupation d'Israël, les bombardements et les destructions qu'ils causèrent ont tué des milliers de personnes, blessé et estropié des milliers d'autres. Notre infrastructure, nos installations les plus indispensables, nos habitations, nos écoles, nos fermes et nos ponts ont été détruits, notre croissance et notre développement ont été entravés. Le Liban doit donc être dédommagé de manière adéquate. Le Liban n'épargnera aucun effort pour engager les organes politiques et judiciaires internationaux compétents à obtenir d'Israël qu'il accepte le principe de réparations pour les dommages résultant de ses actes d'agression.

Il pourrait être utile de rappeler ici qu'Israël ne s'est pas retiré de la plupart des territoires libanais de sa propre volonté; il ne s'est pas non plus retiré dans le respect de la décision émanant d'une autorité internationale ou en réaction à une exigence politique qui est restée sur le tapis pendant plus de 22 ans. Il s'est bien plutôt retiré sous la pression de la résistance libanaise, qui a été soutenue par l'État libanais. Il s'est retiré en raison de la ténacité du peuple libanais. Son retrait n'a pas été une démarche volontaire en faveur de la paix, comme certains aimeraient le présenter. Le retrait a été une mesure prise afin d'éviter la paix et a consisté plutôt à refuser, sous le prétexte de rechercher une prétendue sécurité, de s'acquitter des stipulations inhérentes à une paix juste et globale.

Le Liban est un pays arabe démocratique, ouvert au monde, avec une civilisation qui remonte à des milliers d'années. Grâce à notre composition sociale diverse, notre expérience a été nourrie par la coexistence et le consensus. C'est une expérience unique, qui n'a pas beaucoup d'équivalents dans le monde actuel. Nous demandons à l'Assemblée de faire appel aux forces de la paix et de la justice afin de redresser l'injustice historique qui a été infligée au peuple palestinien. L'Assemblée doit trouver une solution juste et globale à l'un des conflits régionaux les plus complexes et les plus dangereux du Moyen-Orient. C'est un conflit qui a épuisé les ressources de son peuple, entravé ses progrès et amoindri son apport au monde. Cette solution libérera ses capacités créatives et lui permettra de développer un partenariat mondial exempt de crainte, d'injustice et de terreur.

Mon pays est fier d'accueillir le prochain Sommet arabe, qui doit se tenir à Beyrouth en mars prochain. Les préparatifs sont déjà en cours afin de recevoir les monarques et les présidents des pays arabes. Nous allons aussi accueillir à l'automne 2002 le neuvième Sommet de la Francophonie intitulé « Dialogue entre les cultures ». Le Liban est un membre fondateur de la Ligue des états arabes, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation internationale des états francophones. Le Liban, qui a participé à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est capable de prouver qu'il peut réaffirmer sa présence et jouer de nouveau un rôle d'avant-garde aux niveaux tant régional qu' international. Nous venons d'une civilisation millénaire, et nous avons été bénis par l'expérience d'une coexistence unique et remarquable. Nous voulons la mettre au service des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sahr Matturi, Ministre adjoint aux affaires étrangères et à la coopération internationale de la Sierra Leone.

M. Matturi (Sierra Leone) (*parle en anglais*): Ma délégation tient à vous faire part de ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de cette instance. Compte tenu de votre rare expérience, nous sommes certains que sous votre direction nos délibérations seront couronnées de succès. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Harri Holkeri de la Finlande, qui a dirigé d'une manière admirable les travaux historiques de l'Assemblée du Millénaire, l'année dernière.

Permettez-moi aussi de féliciter chaleureusement notre infatigable Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa réélection à un deuxième mandat et pour avoir été le lauréat, avec l'Organisation des Nations Unies, du prix Nobel de la paix 2001. En tant que citoyens de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, nous, en Sierra Leone, sommes particulièrement fiers de sa gestion avisée. La Sierra Leone, en effet, a une dette de reconnaissance envers lui, envers le personnel du Secrétariat et envers la famille des Nations Unies pour leur soutien inappréciable à nos efforts visant à assurer la paix et la stabilité dans mon pays.

Il y a 40 ans, le 29 septembre pour être plus précis, la Sierra Leone a été admise à l'Organisation

des Nations Unies en tant que centième membre de cette organisation. Durant la période qui a suivi, nous avons apporté une modeste contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons fidèlement respecté les objectifs et les principes de la Charte. Nous avons pratiqué, et continuons de pratiquer, la tolérance ainsi que les relations de bon voisinage. Notre confiance en l'Organisation demeure aussi forte qu'il y a 40 ans.

Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies et ses organes ont beaucoup fait pour le peuple de la Sierra Leone. Comme l'a déclaré le Président Kabbah lors du Sommet du Millénaire, l'année dernière, la Sierra Leone, depuis son admission à l'ONU, a mis à l'épreuve la capacité de l'Organisation des Nations Unies de réagir à des défis majeurs, notamment dans les domaines du maintien de la paix, à travers la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et du droit humanitaire, grâce au tribunal spécial dont la création a été envisagée afin de juger les principaux responsables de violations graves des lois de la Sierra Leone, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis sur le territoire de la Sierra Leone. En faisant part de nos sincères remerciements à l'Organisation et au reste de la communauté internationale pour leur appui, ma délégation exprime l'espoir que la Sierra Leone et l'Organisation des Nations Unies continueront d'oeuvrer en étroite collaboration en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable pendant les années à venir.

La présente session de l'Assemblée générale se déroule, hélas dans le sillage d'actes terroristes méprisables perpétrés contre notre pays hôte le 11 septembre 2001 – des actes qui ont fauché des vies de milliers d'Américains et de ressortissants de 86 autres pays. Nous partageons leur chagrin et renouvelons nos sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement américain mais, dans le même temps, cela rappelle aux habitants de la Sierra Leone la journée sinistre de janvier 1999 où 5 000 civils innocents ont été brutalement tués pendant l'assaut lancé par les rebelles sur notre capitale. Des centaines d'autres, notamment des enfants et des jeunes filles, ont été enlevés, violés ou délibérément amputés. Le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations est déplorable et doit être éliminé. Ma délégation tient à assurer cette assemblée que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir et dans la limite de nos ressources pour appuyer les efforts multilatéraux antiterroristes

actuellement déployés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

La nouvelle coalition qui apparaît pour lutter contre ce fléau du terrorisme est absolument indispensable. Toutefois, la délégation de la Sierra Leone est convaincue que nous devons également renforcer les coalitions existantes ou créer de nouvelles coalitions pour lutter contre les forces qui continuent de tuer dans le monde entier, chaque jour, des millions d'enfants et d'adultes. Nous connaissons ces forces. Nous savons qu'elles sont perverses et destructrices : il s'agit de la faim, de la pauvreté, de la malnutrition, de paludisme, de VIH/sida, de la violence et de l'intolérance pour n'en citer que quelques-unes.

La Sierra Leone lance à cette Assemblée, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, un appel à tirer parti de la solidarité internationale actuelle contre le terrorisme pour transformer l'Agenda pour la paix, l'Agenda pour le développement, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, ainsi que d'autres stratégies et objectifs similaires, en un ensemble de nouvelles coalitions : une nouvelle coalition pour lutter contre les maladies des enfants; une nouvelle coalition pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement humain; une nouvelle coalition pour lutter contre le fléau du VIH/sida et du paludisme; et une nouvelle coalition pour combattre l'accumulation des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

La situation en Sierra Leone s'est considérablement améliorée. Une grave crise humanitaire y sévit toujours, mais recule petit à petit. Des milliers d'anciens combattants sont désarmés et démobilisés. Les pouvoirs publics et les services administratifs sont progressivement mis en place dans les zones qui étaient auparavant occupées par les rebelles. Notre armée restructurée est aujourd'hui réellement professionnelle grâce au programme intense de formation qui a été dirigé par le Gouvernement du Royaume-Uni.

À tous égards, nous pouvons dire que la situation sécuritaire générale nous donne beaucoup d'espoir. Au cours des prochains mois, le peuple sierra-léonais recommencera de jouir du droit fondamental à la vie – une vie sans brutale rébellion armée, telle que celle qui a été provoquée et appuyée par des forces extérieures et alimentée par les diamants du sang pendant 10 longues années. À cet égard, ma délégation tient à

exprimer ses sincères remerciements à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aux pays qui ont fourni des contingents à la MINUSIL, au Royaume-Uni et à toutes les nations amies pour leurs contributions collectives et individuelles au processus de paix en Sierra Leone.

Je voudrais exprimer du haut de cette tribune les condoléances du Gouvernement et du peuple sierra-léonais aux courageux et dévoués ambassadeurs de la paix originaires du Royaume-Uni, de la Zambie, de l'Ukraine et de la Bulgarie, qui ont perdu la vie au cours de récents accidents d'hélicoptère dans mon pays.

En dépit de notre optimisme à l'égard de la paix et de la stabilité en Sierra Leone, les expériences passées, les tentatives aventureuses des rebelles de renier les obligations qu'ils avaient contractées au titre des accords de paix nous ont enseigné une leçon : il convient d'être constamment sur nos gardes. La sécurité de la population restera pour nous prioritaire ainsi que le processus de consolidation de la paix grâce au développement durable. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement le Conseil de sécurité continuent de susciter l'appui international nécessaire à nos efforts de consolidation de la paix après le conflit.

À cet égard, nous souhaiterions attirer l'attention de la communauté internationale et de tous ceux qui nous aident à mettre en oeuvre notre programme de désarmement, démobilisation et de réinsertion, sur le fait que le désarmement et la démobilisation des anciens combattants vont bientôt être achevés. Toutefois, le processus de réinsertion demeure déterminant. Nous pourrions perdre tous les gains que nous avons accumulés durant le processus de paix si nous laissons la réinsertion des anciens combattants s'effondrer faute de ressources suffisantes. Comme l'a signalé récemment le Président Kabbah, nous avons des dizaines de milliers de jeunes gens qui n'ont jamais vu, touché ou utilisé une mitraillette AK-47 ou une roquette lance-grenades. Eux aussi souhaitent être intégrés au coeur des secteurs économique et social de notre pays.

Au nom de mon gouvernement, je lance à la communauté internationale un appel à nous aider de toute urgence à supprimer certaines des principales

causes du conflit en augmentant son soutien aux programmes d'intégration et de réinsertion en faveur de nos jeunes. Nous ne devons plus permettre que les besoins et les revendications sociales et légitimes de ces jeunes soient exploitées par des chefs de guerre impitoyables, dont le principal objectif est de drainer nos précieuses ressources minérales au service de leurs objectifs égoïstes.

À propos des diamants, je tiens à informer cette assemblée que notre système de certification des diamants, établi en vertu de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, a connu jusqu'à présent un véritable succès. Premièrement, il y a eu une augmentation significative des revenus découlant de la vente légitime et de l'exploitation légitime des diamants depuis la mise en place du système, il y a un peu plus d'un an. Deuxièmement, cela a permis de réduire l'incidence d'un vieux problème qui a précédé le phénomène du conflit ou des diamants du sang, à savoir la contrebande. Mon gouvernement est en train de mettre à jour le statut du système de certification dans son troisième rapport au Conseil de sécurité par l'entremise du Comité qui est chargé de surveiller la mise en oeuvre de la résolution 1306 (2000).

Les sacrifices auxquels nous avons consenti en faveur de la paix en Sierra Leone n'ont pas été faits uniquement pour les sierra-léonais; nous avons fait ces sacrifices dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans le triangle de l'Union du fleuve Mano en particulier et dans la sous-région de l'Afrique occidentale dans son ensemble. Le rapprochement récent au niveau ministériel, suivi de réunions du Comité mixte de sécurité et de l'initiative lancée par le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix dans les trois pays – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – sont de bon augure pour la réunion au sommet proposée de l'Union du fleuve Mano. Dans l'intervalle, je peux vous assurer que le Président Kabbah reste déterminé à contribuer au rétablissement du respect du principe de bon voisinage dans l'Union. Ceci devrait aboutir à la relance de programmes de coopération économique entre les trois pays. Nous devons admettre que le conflit et les tensions au sein de l'Union ont eu un impact négatif sur la capacité de la CEDEAO de se concentrer sur le principal objectif pour lequel il a été créé, à savoir la coopération économique et le développement.

M. Balzan (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

Nous sommes conscients que la responsabilité principale pour combattre la pauvreté, stimuler la croissance économique et réduire les conflits et leurs conséquences souvent désastreuses incombe aux pays en développement eux-mêmes. Nous sommes aussi conscients que le développement exige des politiques fiscales saines et une gestion rationnelle de nos ressources humaines et naturelles. Cependant, il y a un consensus international pour dire que le développement durable nécessite aussi une plus grande coopération entre les pays en développement et les pays développés dans des domaines tels que le commerce, la réduction de la dette et le financement extérieur. À cet égard, la Sierra Leone, un des pays les moins avancés du monde, attend avec impatience et intérêt les résultats de la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement et du prochain Sommet mondial pour le développement durable.

Il reste de nombreux problèmes urgents et non résolus à l'ordre du jour de l'ONU pour la paix et la sécurité internationales. Un de ces problèmes est la situation en Palestine. Elle demeure la question centrale dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. À notre avis, elle engendre la tension et attise directement les flammes de la guerre dans d'autres parties du monde. Dans l'état actuel de la situation, il ne suffit plus de parler du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il a droit à son propre État indépendant. En bref, la création d'un État palestinien indépendant est fort en retard. Au regard de la paix et la sécurité internationales, nous ne pouvons nous permettre aucun retard supplémentaire.

La Sierra Leone n'est évidemment pas une puissance nucléaire. Cependant, en tant que membre de la famille humaine, nous sommes préoccupés par la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. En fait, nous croyons que ces armes constituent la plus grave menace à la survie de l'homme. Par conséquent, nous continuerons d'appuyer l'adhésion universelle au désarmement régional et international et aux instruments de la non-prolifération. Par exemple, la Sierra Leone a récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont nous croyons fermement qu'il est au coeur de la question de la prolifération verticale, ou qualitative, des armes nucléaires.

Nous sommes aussi profondément préoccupés par la prolifération des armes classiques, y compris celles qui ont entraîné des souffrances indicibles pour la

population sierra-léonaise au cours des 10 dernières années.

En juillet dernier, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous avons plaidé en vain pour des mesures destinées à prévenir le transfert de ces armes à des entités non étatiques telles que les terroristes et les rebelles qui commettent des atrocités contre des civils innocents. Les récentes attaques terroristes et la prise de conscience que les armes biologiques aux mains de ces entités non étatiques constituent une menace pour nous tous, devraient, selon ma délégation, inciter les États Membres qui n'ont pas pu appuyer notre appel en juillet dernier à revoir sérieusement leur position sur cette importante question du transfert des armes à des entités non étatiques. Nous avons également besoin de leur plein appui pour mettre en oeuvre le Programme d'action adopté à cette importante Conférence.

Enfin, ma délégation est convaincue que la communauté internationale a à sa disposition les instruments, les institutions, les stratégies, les cibles et les plans de route pour combattre et éliminer le terrorisme, le VIH/sida, le paludisme, la faim, la malnutrition et d'autres forces mortelles, par le biais d'une coopération multilatérale plus étroite.

Faisons en sorte que la cinquante-sixième session de cette Assemblée, qui a été interrompue par cet ennemi commun qu'est le terrorisme, s'inscrive dans l'histoire comme la session de la nouvelle coopération multilatérale, une session qui devrait inciter toutes les nations, petites et grandes, nucléaires et non nucléaires, à affronter résolument les autres ennemis communs de la race humaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Anastase Gasana, chef de la délégation du Rwanda.

M. Gasana (Rwanda) : C'est un grand honneur pour moi et au nom de la délégation rwandaise, de joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune des Nations Unies pour présenter à M. Hang Seung-soo nos vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je profite de cette occasion pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur pour la perspicacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis aussi, au nom de mon gouvernement, d'adresser mes chaleureuses félicitations à M. Kofi Annan, pour sa réélection comme Secrétaire général de notre organisation. Ses efforts remarquables dans le raffermissement du rôle des Nations Unies et ses nombreuses initiatives dans la résolution des conflits sont autant de témoignages éloquentes qui confirment ce deuxième mandat et mieux encore qui lui confèrent le titre de prix Nobel de la paix, qui vient de lui être décerné.

La présente session s'est ouverte dans un climat tragique suite aux actes ignobles et lâches orchestrés par des ennemis de la paix et de la sécurité internationales. Ces actes terroristes ont emporté avec eux des milliers de victimes innocentes dans les villes de New York et de Washington. Ce fut un coup dur à l'encontre du Gouvernement et du peuple des États-Unis mais aussi un défi pour l'ONU et la communauté internationale tout entière.

Le Gouvernement rwandais a appris ces actes ignobles avec indignation et consternation et a présenté ses condoléances au Gouvernement des États-Unis et aux familles éprouvées. Le Gouvernement rwandais réitère sa condamnation du terrorisme et reste disposé à toutes les initiatives visant à lutter contre toutes les formes de terrorisme. C'est dans cet esprit que mon pays appuie sans réserve toutes les résolutions pertinentes prises contre le terrorisme, et en particulier la résolution 1373 (2001) du Comité de sécurité du 28 septembre, et réaffirme sa détermination à les mettre en application.

Les actes du 11 septembre 2001 constituent un défi pour l'ONU et pour chaque État Membre. Puisque l'ONU constitue le creuset de la paix et de la sécurité internationales et qu'un groupe terroriste s'en prend à des vies humaines innocentes – qu'importe le prétexte – il revient à chaque État Membre, à toute organisation humaine digne de ce nom, à tout homme épris de paix et de justice de lutter avec la plus grande énergie contre ce groupe terroriste, si puissant serait-il. Nous disons si puissant serait-il et nous le disons en connaissance de cause pour en avoir nous-mêmes été victimes.

La terreur, non pas celle d'une organisation quelconque, mais celle d'un État devenu en réalité un non-État avec toute la machine étatique à sa disposition pour en découdre avec ceux qu'il avait par ailleurs l'ultime devoir de protéger. Le Rwanda et le peuple rwandais ont vécu sous la terreur d'un État assassin,

terroriste et génocidaire trois mois durant. Ce règne de la terreur de la part d'un État a emporté avec lui, comme l'Assemblée le sait, plus d'un million de vies humaines en 1994. Les instruments de cette terreur aveugle et sans merci, et dont le résultat accablant a été un génocide, sont connus: c'est l'organisation des milices paramilitaires communément dénommées Interahamwe, et les anciennes Forces armées rwandaises, communément appelées ex-FAR. Nous demandons, du haut de cette tribune, que ces deux organisations qui, depuis une décennie, se sont érigées en véritables machines à tuer, figurent en bonne et due forme sur la liste des terroristes à combattre et à pourchasser de par le monde.

La République démocratique du Congo, qui depuis 1994 abrite ces forces du mal, les nourrit, leur fournit armes et munitions et qui fait d'eux ses alliés, devrait répondre aux appels incessants du Conseil de sécurité en vue d'arrêter tout soutien aux forces négatives présentes sur son territoire, y compris les milices Interahamwe et les ex-FAR, planificateurs et auteurs du génocide au Rwanda.

S'agissant de la paix en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs africains, mon pays est déterminé à mettre en application l'Accord de paix de Lusaka. L'Accord de Lusaka sur la République démocratique du Congo comporte deux volets importants: le dialogue intercongolais, dont on attend qu'il dégage une solution politique à la crise congolaise, et le désarmement et le désengagement des forces négatives, dont le résultat devra être la paix aux frontières rwandaises, ougandaises et burundaises avec la République démocratique du Congo.

Nous félicitons vivement la République soeur, l'Afrique du Sud, qui, face à l'échec du dialogue intercongolais à Addis-Abeba, faute de ressources financières entre autres, a offert généreusement le logement et la restauration à plus de 300 délégués congolais qui iront à ce dialogue intercongolais tant attendu. Nous félicitons tout autant le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) et le Mouvement de libération du Congo (MLC-Gbadolité) pour leur heureuse initiative de créer une force spéciale devant opérer le désarmement et le désengagement des forces négatives présentes sur le territoire congolais qu'ils contrôlent et d'avoir invité le Gouvernement de Kinshasa à s'associer à cette initiative.

Concernant la question des droits de l'homme, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la primauté du droit dans les relations internationales. Nous sommes déterminés à renforcer l'état de droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Gouvernement rwandais a accueilli avec beaucoup d'intérêt le rapport des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Cependant, c'est avec regret que nous avons noté l'absence du Rapporteur spécial M. Roberto Garretón, lors de la présentation dudit rapport, le 8 novembre dernier. En effet, en raison de cette absence, aucun débat contradictoire entre les parties concernées et le Rapporteur n'a pu avoir lieu. Encore une fois, ma délégation trouve cela fortement regrettable.

Ce rapport sur les droits de l'homme en République démocratique du Congo contient de nombreuses allégations gratuites, dont celle relative à la prétendue annexion de ce pays. Nous voudrions rappeler ici que l'armée régulière du Rwanda n'a pas franchi les frontières avec le Congo à des fins d'annexion comme le prétend le rapport, mais, comme nous l'avons expliqué et démontré à plusieurs reprises, pour assurer la sécurité de notre territoire et de notre population. Nous avons agi dans le cadre, je cite, « du droit naturel de légitime défense, individuelle... » en tant que pays, comme nous autorise le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans son Article 51.

En effet, la sécurité au nord du Rwanda a été et demeure constamment perturbée par les ex-FAR et les miliciens Interahamwe qui ont commis le génocide en 1994 et qui utilisent le territoire congolais comme leur base arrière pour rééditer leur macabre forfait. Ces groupes armés s'infiltrèrent et tuent des milliers de personnes innocentes au Rwanda. Nous espérons que la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en étroite collaboration avec l'initiative du RCD-Goma et du MLC-Gbadolité, mènera au désarmement complet de ces groupes et à la stabilité et à la paix dans la région des Grands Lacs.

Nous nous félicitons de la mise en place d'un Gouvernement de transition au Burundi. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un grand pas vers un processus de réconciliation à laquelle aspirent nos frères, le peuple burundais. La région des Grands Lacs est aujourd'hui une région qui cherche des solutions aux conflits qui la minent. Puisse l'exemple du Burundi sous inspiration du Président Nelson Mandela, apporter ses fruits pour

l'intérêt général et le bénéfice du peuple burundais et de l'Afrique tout entière.

S'agissant de l'Afrique, nous estimons qu'une solution définitive au problème du Sahara occidental devrait également être trouvée.

Nous souhaitons voir la paix s'installer au Moyen-Orient. La question des réfugiés palestiniens, vieille de plusieurs décennies, devrait être réexaminée. En effet, l'existence d'un État palestinien indépendant à côté d'un État israélien indépendant et assuré de son existence en tant que tel, est une nécessité pour la paix au Proche-Orient. Les amis des Israéliens et des Palestiniens que nous sommes au sein de la famille des Nations Unies devraient à l'heure qu'il est plutôt s'atteler à cultiver et à accroître les relations d'amitié et de coopération agissante entre les deux États frères, l'État israélien et l'État palestinien. Nous avons hâte de vaquer à cette noble tâche.

Au-delà de l'Afrique et du Moyen-Orient, nous nous félicitons des progrès significatifs enregistrés dans la péninsule coréenne où les deux Corées montrent des signes encourageants de règlement définitif de ce qui reste comme conflit issu du contexte de la guerre froide.

Cette cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale est la première après le Sommet du Millénaire, et devrait par conséquent en faire le suivi et jeter les jalons des bases nouvelles pour l'avenir de l'humanité. Parti des valeurs qui sous-tendent les relations internationales et du respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ce sommet avait mis l'accent sur le rôle que devrait jouer l'Organisation des Nations Unies et recommandait de créer un climat propice au développement des pays les moins avancés qui n'étaient pas encore sur les rails de la mondialisation.

Tout au long de ce débat, la pauvreté et le problème de la dette ont été soulignés comme obstacles majeurs au développement et, partant, une entrée difficile à la mondialisation. Cette dernière, avec son lot d'avantages pour les uns et d'inconvénients pour les autres, ne semble pas résoudre la question de l'écart entre les pays pauvres et les pays riches. Tout au contraire, le fossé qui les sépare continue d'être croissant. La marginalisation des pays pauvres dans le commerce international et le fardeau de la dette compromettent gravement leurs efforts de développement et accentuent la pauvreté. C'est

pourquoi l'ONU devrait définir des politiques propices au développement pour tous et adopter des mesures internationales de soutien aux pays pauvres dans le domaine des investissements. Ces mesures viseraient aussi la suppression de la dette et une intégration adéquate de ces pays dans l'économie mondiale.

C'est dans cette optique que nous demandons à l'ONU de réexaminer le rapport présenté au Conseil de sécurité par la Commission indépendante d'enquête dirigée par M. Carlsson, ancien Premier Ministre de la Suède, et qui n'a pas connu de suivi jusqu'à l'heure. Nous estimons, en tant que pays membre de l'ONU, que l'Organisation à laquelle nous appartenons devrait assurer un suivi à ce rapport qui définit assez bien les besoins de reconstruction économique et sociale du Rwanda postgénocide.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Enele Sopoaga, Président de la délégation de Tuvalu.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Au nom du peuple et du Gouvernement de Tuvalu, je présente les salutations de Tuvalu à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, ainsi que nos félicitations au Président et aux vice-présidents de l'Assemblée à l'occasion de leur élection. Je vous assure également de tout le soutien et de toute la coopération de Tuvalu pendant votre mandat.

Presque parvenu à son terme, ce débat général reste encore endeuillé par la perte de nombreuses vies innocentes et par les dommages matériels considérables à la suite du barbare attentat terroriste commis contre l'Amérique en septembre. Les nouvelles pertes subies par notre État hôte, New York, et notre pays hôte, l'Amérique, du fait de l'accident d'avion survenu au début de la semaine, alourdissent encore notre tristesse. Tuvalu se joint à ceux qui l'ont précédé pour renouveler sa ferme condamnation de ces attentats terroristes et assurer le peuple et le Gouvernement américains de sa ferme solidarité avec les États-Unis d'Amérique.

Je tiens également à exprimer aux familles des victimes de l'accident d'avion toute la sympathie de Tuvalu et ses condoléances attristées; nous offrons nos prières au peuple et au Gouvernement américains, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République

dominicaine. Nous sommes de tout coeur avec eux dans leur deuil et leur douleur.

Tuvalu, Membre le plus récent de l'ONU, où il est entré à la veille de l'historique Sommet du Millénaire, l'an dernier, est plus que jamais conscient de ses responsabilités envers l'Organisation et ce qu'elle représente. En juin dernier, Tuvalu a mis sur pied sa mission permanente ici à New York. Le coût élevé de cette installation est compensé, de l'avis de Tuvalu, par ce que représente l'ONU. Notre présence à l'Assemblée générale procède en effet de la conviction fondamentale que l'ONU, par ses activités d'assistance, peut aider Tuvalu et d'autres pays comparables par ses activités de plaidoyer concernant les questions qui nous préoccupent le plus.

Tuvalu s'enorgueillit de voir le prix Nobel de la paix 2001 récompenser notre Secrétaire général et l'ONU, en reconnaissance de l'importante contribution de celle-ci à de si nombreux domaines : à la paix dans le monde; à la protection des personnes, quelles que soient leur origine ou leur situation; et à la défense du principe fondamental de l'ONU qu'est le droit de chaque être humain de tout mettre en oeuvre pour mener une vie meilleure et plus satisfaisante. Nous félicitons le Secrétaire général et l'Organisation de cette consécration.

Il ne fait pas de doute que la paix et la stabilité sont indispensables au bien-être de toute personne éprise de liberté, où qu'elle se trouve dans le monde. Le monde ne peut ignorer les menaces à la paix et à la stabilité, quelles qu'en soient les causes : économiques, sociales ou écologiques. Les attaques terroristes dont ont fait l'objet les États-Unis d'Amérique et la tournure prise par les événements dans le monde depuis le 11 septembre sont la source de vives préoccupations pour tous les Membres ici présents. Toutefois, la cause de ce sentiment de préoccupation est une preuve suffisante du rôle que joue l'ONU. L'Assemblée générale doit être un ardent défenseur de ce que le Secrétaire général, dans son nouveau plan de campagne, appelle une nouvelle culture de la prévention.

À notre avis, il vaut la peine d'embrasser cette nouvelle culture, en tirant parti du nouvel esprit de coopération qui se fait jour actuellement pour faciliter l'élimination des causes du terrorisme et des menaces à la paix et à la stabilité. À cet égard, il est impératif de s'attaquer aux problèmes dans le cadre d'un dialogue

ouvert et représentatif fondé sur le consensus ainsi que le respect et la compréhension mutuels.

La recherche d'un consensus, sur le modèle de ce que nous appelons souvent, dans notre région « la voie pacifique », pourrait s'avérer utile dans notre entreprise collective de coopération universelle. Déterminé à satisfaire à son obligation de respecter les résolutions de l'ONU visant à éliminer le terrorisme, Tuvalu prend actuellement des mesures pour adhérer aux 12 conventions internationales et de l'ONU sur le terrorisme. Mais il est plus facile de parler du respect de ces obligations que de le mettre en pratique. Nous avons besoin du soutien technique et financier de la communauté internationale pour renforcer les outils législatifs, de surveillance et d'exécution dont nous disposons si nous voulons avoir des chances de nous acquitter de ces obligations au-delà de nos capacités actuelles.

De même, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de former des coalitions solides face aux autres questions mondiales urgentes, comme les conflits et les guerres; les problèmes de la mondialisation; la pauvreté et le sous-développement; et les répercussions de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

Toutefois, la coopération universelle contre les menaces à la paix et à la stabilité, ne pourra être complète tant que l'ONU n'aura pas la volonté de reconnaître en son sein une représentation juste et équitable d'un État démocratique et économiquement développé de 23 millions d'habitants. La République de Chine à Taiwan souffre aussi des répercussions des attentats terroristes du 11 septembre, où elle a perdu des ressortissants innocents et des biens. Comme nous, elle subit les assauts de catastrophes naturelles, d'épidémies et de maladies, dont la pandémie de VIH/sida, et d'autres menaces d'instabilité.

Or, dans toutes ces crises, et malgré sa contribution considérable à l'économie mondiale et au développement international – notamment au progrès technologique – malgré aussi les nombreuses preuves qu'il a données de son sens des responsabilités au niveau international, le peuple de la République de Chine à Taiwan est abandonné à lui-même, et on lui refuse le droit à une représentation et une collaboration légitimes, non seulement à l'ONU et dans ses institutions spécialisées, comme l'Organisation mondiale de la santé, mais dans la quasi-totalité des

organes intergouvernementaux. La voix dont il aurait pu se servir pour faire connaître sa situation et avoir une chance de bénéficier de la coopération mondiale est réduite au silence. Paradoxalement, pendant plus de 50 ans, aucune autorité autre que la République de Chine à Taiwan n'a eu le contrôle souverain de Taiwan, de sa population et de la gestion de ses affaires. Pour se rendre dans le pays, par exemple, il faut disposer de documents d'immigration délivrés par ses propres autorités.

Tout en saluant la sage décision de l'Organisation mondiale du commerce d'admettre la République de Chine à Taiwan, Tuvalu est fermement convaincu que l'ONU doit montrer l'exemple en réexaminant la candidature de la République de Chine à Taiwan, hors de toute logique d'exclusion et en se fondant sur la réalité des choses.

À Tuvalu et dans de nombreux autres pays du Pacifique, nous savons que notre vulnérabilité économique est un terrain fertile pour les forces terroristes qui peuvent menacer la sécurité et la survie non seulement de nos îles, mais également de la région tout entière et du monde. Nous sommes préoccupés par l'interdépendance mondiale croissante et par ses conséquences potentielles sur nous. Nous devons améliorer notre capacité de partager et de diffuser l'information dans le domaine de la criminalité transnationale, en particulier le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent, les investissements frauduleux et autres activités douteuses et dangereuses qui parviennent souvent jusqu'aux îles du Pacifique sous couvert d'activités légitimes.

Livrés à nous-mêmes, nous craignons de continuer à être exposés, à Tuvalu comme dans les autres pays insulaires du Pacifique, à des forces que nous ne pouvons maîtriser. Il est capital, par conséquent, que le gouvernement de chacune des îles du Pacifique se voie accorder le soutien dont il a besoin pour renforcer ses capacités face aux menaces à sa sécurité et dans la lutte contre la criminalité. Les dispositifs régionaux actuels du Forum des îles du Pacifique et des institutions soeurs de la région du Pacifique en matière de sécurité peuvent réellement jouer un rôle déterminant, mais il convient de les renforcer suffisamment pour qu'ils puissent compléter plus efficacement les efforts nationaux en matière de sécurité. Un renforcement plus marqué de la coopération entre nos organisations régionales et l'ONU, en outre, est essentiel au succès des efforts

nationaux et régionaux indispensables à la sécurité régionale et mondiale.

Je tiens à ajouter ici que Tuvalu se félicite tout particulièrement du rôle joué par l'ONU et d'autres organisations internationales, ainsi que par quelques grands pays influents dans le rétablissement de la paix dans le Pacifique suite aux récents troubles dans la région.

Tuvalu n'est pas bien placé pour tirer parti des débouchés offerts par la libéralisation des échanges. Comme nombre de pays insulaires, Tuvalu manque actuellement du savoir-faire, de la main-d'oeuvre qualifiée et des infrastructures voulues pour récolter les avantages dont on bénéficie ici. Si Tuvalu a des avantages à tirer d'un monde de liberté des échanges – et nous pensons que c'est le cas – alors il doit disposer des moyens qui lui permettront de profiter de ces avantages.

À plus d'un titre, les petits États insulaires en développement comme Tuvalu sont à la pointe du développement. Pour nous, l'aide au développement outre-mer est indispensable au développement et au maintien des services nécessaires à la sécurité et à la survie. Nos priorités demeurent l'éducation, les services de santé et l'eau potable.

Bien que nous soyons très vivement reconnaissants de la générosité de nos partenaires pour le développement, en particulier de celle de nos partenaires traditionnels, il faut remarquer que Tuvalu et d'autres petits États insulaires en développement, de même que les États sans littoral et les pays les moins avancés et d'autres pays en développement, continueront pendant un certain temps à avoir besoin d'un financement externe par le biais de l'aide publique au développement pour répondre à leurs besoins uniques en matière de développement.

À notre avis, la Conférence internationale sur le financement du développement, et le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendront l'une et l'autre l'année prochaine, doivent aussi faire fond sur les acquis du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les résultats de la Conférence sur les pays les moins avancés, et sur le Plan de campagne du Secrétaire général pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, ces derniers étant les instruments clefs pour examiner la situation et les points faibles uniques qui caractérisent les petits

États insulaires en développement. En dernier ressort, tout cela doit conduire à fournir plus efficacement une assistance qui soit plus flexible, et plus adaptée aux besoins, en matière de développement durable, des petits États insulaires en développement et des pays en développement en général.

Disposant de ressources exploitables limitées, Tuvalu, comme beaucoup d'autres petits États insulaires, est largement tributaire de la mer environnante pour sa sécurité alimentaire et pour son développement économique. La protection adéquate des océans contre les pollutions dangereuses est donc vitale, et la gestion durable, ainsi que l'exploitation de pêcheries et d'autres ressources maritimes est extrêmement importante pour notre développement durable et pour notre survie. Il est crucial de créer des capacités locales pour conserver, gérer et récolter les ressources maritimes de façon durable, et un appui doit être fourni à cette fin.

Comme il a déjà été dit au cours de ce débat, la plus grande menace à long terme à laquelle fait face le peuple de Tuvalu est posée par les effets des changements climatiques, en particulier la hausse du niveau des mers. Les récents rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont confirmé sans l'ombre d'un doute la corrélation qui existe entre le réchauffement accéléré de l'atmosphère et la hausse du niveau des mers. À Tuvalu aussi, nous sommes fermement convaincus que le climat devient plus dur, plus chaud et plus sec, et que la mer a atteint des niveaux inhabituellement élevés, qui ont érodé le littoral et atteint les lentilles d'eau douce. Nous pensons que l'effet cumulatif des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, dans les pays industrialisés et les autres pays, a en fin de compte donné naissance à un avenir très incertain pour Tuvalu.

Ce n'est peut-être pas un fait connu dans cette enceinte, mais, au sein de la communauté des membres de l'ONU, les Maldives, les Îles Marshall, Kiribati et Tuvalu occupent une place unique. Ces quatre pays sont les seuls États Membres qui se composent uniquement d'atolls coraliens en zone basse et d'îles de corail. Si le niveau de la mer continue à monter, où pourrions-nous nous cacher? Demander en dernier ressort à des pays de nous accueillir au titre de réfugiés écologiques n'est pas ce que Tuvalu envisage pour le long terme. Nous préférierions que nos arrière-petits-enfants grandissent de la même façon que moi, de la

même façon que ma femme et nos frères et soeurs dans nos communautés de l'île, apprenant les traditions, les coutumes et la culture de Tuvalu, et qu'ils vivent selon notre mode de vie.

Tuvalu n'est pas seul à partager ce point de vue. Des millions de gens vivant sur des îles ou dans des communautés côtières sont confrontés à l'attaque sinistre de la hausse du niveau de la mer. Combien il serait ironique que, dans quelques décennies, le dernier Membre à avoir été admis à l'ONU, Tuvalu, devînt le premier États Membre à se retirer pour avoir disparu sans laisser de traces!

Dans un monde qui se fait plus petit comme le nôtre, la pollution environnementale ne connaît pas de frontières artificielles. La présence de niveaux de gaz à effet de serre plus élevés que la normale dans l'atmosphère est l'héritage de 200 ans de développement dans les pays industrialisés. J'espère que les pays industrialisés se rendent compte que la nature leur réclame à présent une rançon pour ce développement. Malheureusement, ce sont Tuvalu et d'autres États qui n'ont que peu ou rien à voir avec ces causes qu'ils sont maintenant contraints de payer.

Bien que nous soyons encouragés par les résultats positifs de la septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Marrakech, et bien que nous nous félicitions de la pleine application de cette Convention et des engagements du Protocole de Kyoto, nous espérons aussi que la bonne volonté sera plus forte que les instruments diplomatiques et les conventions pour aider ceux qui sont le plus touchés à s'adapter aux effets immédiats et à long terme des changements climatiques.

Ce n'est pas le moment de se dérober aux responsabilités concernant l'environnement et la survie. Comme la guerre internationale qui est lancée contre le terrorisme, une solution mondiale à la menace posée par le changement climatique et la hausse du niveau de la mer sauveront de la disparition Tuvalu et de nombreux autres petits États insulaires. Notre détermination collective d'éliminer les causes du terrorisme et les menaces à la paix et à la sécurité internationale, notamment la pauvreté et le sous-développement, le VIH/sida et la dégradation de l'environnement, garantiront la préservation d'un village planétaire réellement pacifique et sûr pour toute l'humanité.

Que Dieu bénisse les Nations Unies; que Dieu bénisse ses peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Amraiya Naidu, chef de la délégation des Fidji.

M. Naidu (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji pleurent les récentes pertes et les tragédies qui ont changé le monde et qu'ont endurées les États-Unis d'Amérique. Nous nous souviendrons des nombreuses vies perdues dans ce malheur, et nous exprimons l'espoir que la paix et l'amitié l'emporteront. C'est le moment de se hâter de renforcer les efforts de collaboration entre les pays développés et les pays en développement dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

Nous félicitons S. E. M. Han Seung-soo et le Gouvernement de la République de Corée pour l'accession de l'Ambassadeur Han à la présidence de l'Assemblée générale pour sa cinquante-sixième session. Nous nous engageons à lui apporter tout notre soutien pendant la durée de son mandat, pleinement conscients comme nous le sommes que les qualités qui ont marqué sa remarquable carrière assureront une conclusion éclatante à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, malgré son début difficile.

Un hommage approprié doit également être rendu à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande. Sa présidence, l'an passé, a permis d'apporter une conclusion fructueuse à un programme de travail vraiment chargé, qui a compris l'examen de questions difficiles et des sessions extraordinaires au cours de la même période que la cinquante-cinquième session. Il laisse une marque indélébile dans les annales de l'ONU.

Mon gouvernement félicite M. Kofi Annan pour sa réélection aux fonctions de Secrétaire général pour un second mandat; cela montre la confiance que l'ONU place en lui. Il a fort bien mérité le prix Nobel de la paix, qu'il partage avec l'ONU. Fidji se félicite du Plan de campagne qu'il a élaboré pour l'Organisation. Ce plan, sous sa direction créative et compétente, permettra d'apporter les réformes nécessaires pour lancer l'Organisation dans le XXI^e siècle.

Au lendemain de la crise politique qui a provoqué l'instabilité à Fidji en 2000, mon gouvernement s'est donné deux tâches immédiates : restaurer la démocratie constitutionnelle, et stabiliser notre économie fragile.

Ces deux objectifs sont en passe d'être atteints. De plus, mon gouvernement continue à rechercher une performance économique solide, par l'augmentation de l'investissement et la poursuite du développement.

J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que 18 mois après leur crise politique, les Fidji ont pu tenir avec succès des élections législatives et former en septembre 2001 un gouvernement multipartite. Mon gouvernement est convaincu que grâce à l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, la politique dynamique des Fidji les conduira sur la voie de la démocratie et du développement économique durable.

Les Fidji prennent acte de l'appui qui nous a été fourni par l'ONU et les États Membres à travers le déploiement de l'équipe d'observateurs électoraux des Nations Unies durant la tenue de nos élections. L'équipe a assumé ses responsabilités de façon professionnelle et impartiale. Nous sommes convaincus qu'elle fournira à l'Assemblée une évaluation positive sur la tenue d'élections libres et justes – pratique habituelle dans toutes nos élections.

Je voudrais transmettre la profonde gratitude de mon gouvernement aux États Membres qui ont soutenu les Fidji et à ceux qui ont coparrainé la résolution 55/280, permettant la participation de l'équipe d'observateurs des Nations Unies.

Nos dirigeants sont attachés, au titre de la Déclaration du Millénaire de 2000, aux principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité, surtout pour les plus vulnérables, et notamment les enfants, qui constituent notre avenir. Il s'agit d'un engagement opportun et constructif qui établit le cadre mondial nécessaire pour prendre en charge le sort des individus pauvres et vulnérables face à l'impact croissant de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

La pauvreté est la cause profonde de nombreux problèmes. En tant que force déstabilisatrice la plus puissante, elle menace la démocratie et la bonne gouvernance, et c'est donc notre ennemi le plus insidieux. Les volumes successifs du *Rapport sur le développement humain* présentent de façon détaillée les chiffres épouvantables de la pauvreté et les indicateurs de celle-ci. Ainsi, 1,2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, plus d'un milliard de personnes, dans les pays en développement, n'ont pas accès à l'eau potable, et plus de 2,4 milliards ne jouissent pas d'une hygiène suffisante. Nous parlons de milliards et non pas de millions.

La réduction de la pauvreté est donc aujourd'hui notre tâche majeure. La Déclaration du Millénaire a fixé un objectif, celui de réduire de moitié d'ici à 2015 la pauvreté extrême dans le monde. Cet objectif doit être la pierre angulaire de toutes les activités de développement et il suppose un engagement continu et des mesures effectives de la part de la communauté internationale.

À cet égard, mon gouvernement a mis en place un nouveau ministère chargé de la réduction de la pauvreté, qui occupe une place clef dans notre Plan de développement stratégique triennal. Nous reconnaissons que la stabilité est indissolublement liée sur les plans économique, social et politique lorsqu'il s'agit de réduire le fossé entre les riches et les pauvres. Cette équation doit également prendre acte des vulnérabilités uniques qui assaillent l'économie fragile des pays en développement, tels que les Fidji.

Des textes législatifs complémentaires sont également élaborés dans le projet de loi sur la justice sociale en vue de concrétiser l'équité sociale que prévoit la Constitution. Fondamentalement, le projet de loi réglementera les politiques relatives aux mesures antidiscriminatoires pour les groupes défavorisés dans les domaines et de la manière prescrits par la Constitution des Fidji. C'est une mesure vitale dans les efforts de Fidji en matière d'unité nationale et de mise en place d'institutions, ainsi que pour faire face aux problèmes de développement social, ethnique et économique, et instaurer l'harmonie.

Aujourd'hui, dans notre évolution collective, nous faisons face à des défis et à des incertitudes inconnus jusque-là, allant des conflits mondiaux généralisés à des activités terroristes croissantes et à la marginalisation économique. L'Assemblée et le système des Nations Unies doivent élaborer des réponses appropriées et créatives face à ces questions difficiles, dans le respect des buts de la paix et de la sécurité mondiales, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Les plans actuels de réforme organisationnelle présentent des plates-formes constructives et nécessaires pour répondre à ces défis spécifiques. Un accord à l'amiable sur l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité créerait de nouvelles possibilités de solution. Ma délégation réaffirme son plein appui à l'élargissement des deux catégories de membres du

Conseil. Nous félicitons le Conseil de sécurité pour l'appui que sa résolution historique 1325 (2000) a reçu, et dont la mise en oeuvre permettra une participation accrue des femmes au processus de réalisation de la paix et de la sécurité.

Fidji s'efforce de réaliser les objectifs de maintien de la paix énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous restons pleinement attachés à cet objectif et aux recommandations du rapport Brahimi en matière de réforme. Nos soldats servent dans diverses missions des Nations Unies, à savoir au Liban, au Timor oriental et au Koweït. Nos officiers de police servent en Bosnie et au Kosovo. Nous nous réjouissons de la conclusion heureuse de divers mandats de maintien de la paix et de leur retrait ou réduction en cours. Nous voudrions tout de même mettre en garde contre toute « sortie sans stratégie » et ce, pour rendre crédible l'investissement énorme de bonne volonté et de ressources consenties de la part des Nations Unies et la communauté internationale, et éviter qu'une double menace ne pèse sur les populations piégées dans les conflits armés.

À cet égard, nous soutenons les nouvelles mesures visant à renforcer le régime protecteur de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Sa portée doit inclure le personnel des Nations Unies et humanitaire sur le terrain, qui a besoin de protection et de sécurité effectives tout en s'efforçant d'assurer la sûreté et la protection des civils.

Les Fidji ont toujours prôné la décolonisation et l'autodétermination depuis leur admission à l'ONU. Nous relevons le retard pris dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les Fidji soutiennent le travail en cours du Comité des 24 et reconnaît le poids des contraintes politiques et diplomatiques existantes.

Au début de cette deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme, les 17 Territoires non autonomes, surtout des petits territoires insulaires des régions des Caraïbes et du Pacifique, ont besoin de toute notre attention afin que leurs aspirations légitimes à l'autodétermination soient reconnues.

La Déclaration d'engagement sur la pandémie du VIH/sida exige que nous fassions preuve de plus de vigilance et que nous accordions une attention sincère à la protection de nos acquis en matière de développement et à nos futurs objectifs. Nous, dans le Pacifique, cherchons à maintenir notre tendance, qui

est d'avoir un niveau d'infection réduit, et sommes assurés d'être les premiers perdants si nous n'arrivons pas à respecter la Déclaration. Seule la collaboration et la solidarité aux niveaux international, régional et national peuvent protéger l'humanité de ce fléau envahissant.

En dépit des récents troubles politiques aux Fidji, le respect de la primauté du droit et des normes internationales en matière de droits de la personne a été réel. L'existence et l'indépendance continues de la Commission des droits de l'homme des Fidji témoignent de notre attachement aux droits de la personne.

Comme nombre de ses voisins des îles du Pacifique, Fidji doit pour la première fois faire face aux dilemmes posés par les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le trafic international des êtres humains les a menés sur nos côtes, en dépit des distances énormes qui séparent nos pays. Les réfugiés internationaux sont le résultat direct des violations et atteintes aux droits de l'homme. En tant qu'État partie à la Convention et au Protocole relatifs au statut des réfugiés, les Fidji appellent, comme les autres États Membres, à respecter les droits des réfugiés et à soutenir l'action du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les États Membres sont à tout le moins obligés de protéger les droits de leurs citoyens dans leur propre pays.

Les Fidji ont coparrainé la résolution sur la paix, la sécurité et la réunification en Corée durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes très heureux des initiatives de paix et de réunification dans la péninsule coréenne.

De même, les petits États insulaires en développement cherchent constamment à renforcer leur participation au niveau international. Renforcer les futures relations entre l'ONU et le Forum des îles du Pacifique est une mesure mutuellement bénéfique. Cela assurera notre participation effective au sein du système des Nations Unies, et donnera également à l'Organisation des Nations Unies une perspective et une voix uniques et authentiques en provenance du Pacifique. La coopération entre le Forum des îles du Pacifique et l'Organisation des Nations Unies est une addition fort appréciée au programme de travail de cette session et promet des bénéfices accrus, avec l'appui des États Membres.

Nos dirigeants du Forum des îles du Pacifique se réuniront aux Fidji en 2002. Le moment est donc

indiqué pour renouveler au Secrétaire général, M. Kofi Annan, notre invitation à se rendre dans la région. Les récents événements politiques dans le Pacifique et la réussite des initiatives locales, régionales et internationales tendant à faire face à ces préoccupations ne pourront que bénéficier de cette visite de bonne volonté du Secrétaire général, qui doit avoir lieu de préférence au début de son deuxième mandat.

Notre programme général de développement exige que l'ONU joue un plus grand rôle de facilitateur afin de coordonner les problèmes économiques, financiers, commerciaux et sociaux. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en mars 2002, les parties prenantes se consulteront sur la manière d'améliorer la cohésion et la coordination entre les objectifs de développement et les objectifs sociaux. Fidji espère que cette Conférence incitera la communauté internationale et les institutions financières, y compris les institutions de Bretton Woods à approuver et à élaborer de nouvelles normes et de nouveaux indicateurs, tels que l'indice de vulnérabilité, pour faire dûment face à la pauvreté et aux autres inégalités.

Les déséquilibres croissants et la marginalisation face à l'économie mondiale représentent une menace pour l'humanité tout entière, en particulier pour les Fidji et d'autres petits États insulaires en développement. Le développement durable est tributaire d'un niveau donné de ressources pour faire avancer nos économies fragiles. En outre, ces ressources sont nécessaires si nous voulons assurer un développement économique à long terme qui soit viable, et respectueux de l'environnement. Le rôle fondamental de la communauté internationale est de nous aider à édifier notre nation et à faire un usage rationnel des ressources dont nous disposons, afin que nous puissions nous acquitter de nos obligations sociales.

Depuis longtemps, les Fidji expliquent à la communauté internationale que les économies de nos îles sont vulnérables et fortement tributaires des caprices de l'économie mondiale. La petitesse de notre territoire, l'extrême distance qui nous sépare des marchés internationaux et notre vulnérabilité de plus en plus grande aux catastrophes naturelles se prêtent mal à des économies d'échelle dans la production, à la création d'un secteur commercial axé sur l'exportation ou à un accès concurrentiel de nos produits sur les

marchés étrangers. Il est clair que notre capacité de tirer pleinement parti de la mondialisation est vouée à l'échec dès le premier jour, ce qui ne fait qu'accentuer le fossé qui sépare les riches des pauvres. Mon gouvernement espère donc que tous les avantages équitables et tangibles de la mondialisation et de la libéralisation du commerce se concrétiseront pleinement afin que nous puissions nous attaquer réellement à la pauvreté collective et à la pauvreté dans le monde.

En tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce, les Fidji s'inquiètent de l'érosion rapide des préférences commerciales dans les échanges mondiaux en ce qui concerne les produits agricoles, le sucre étant l'un des piliers de notre économie. Nous craignons de plus en plus que les petits États insulaires comme le nôtre, qui sont principalement tributaires de produits agricoles pour l'exportation, soient gravement affectés s'il n'y a pas de sauvegardes adéquates sur les marchés. Nous devons nous interroger sur l'efficacité, en tant que mécanisme équitable, d'un cadre commercial multilatéral s'agissant de promouvoir les intérêts de petits États insulaires en développement comme les Fidji.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des travaux engagés sur le financement du développement et des préparatifs faits en vue du Sommet mondial pour le développement durable. Une aide ciblée et des programmes d'aide publique au développement qui nous permettront de pleinement réaliser et de renforcer les investissements et la productivité devront nécessairement s'ajouter à nos efforts moyennant des accords commerciaux régionaux ou multilatéraux. Nous avons bon espoir que les conférences de haut niveau qui se tiendront l'an prochain attireront l'attention sur nos préoccupations conformément au Programme d'action de la Barbade et aux objectifs de développement qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au chef de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, M. Patrick Albert Lewis.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Antigua-et-Barbuda se félicite de ce que cette année soit l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Toutefois, ce dialogue ne peut être constructif que si les pays les plus puissants s'efforcent d'établir le dialogue avec les

autres dans un véritable esprit de rapprochement. Nous ne pouvons dialoguer que si les principes fondamentaux des Nations Unies sont inscrits au centre de notre action. Nous ne pouvons pas dialoguer si le multilatéralisme reste sélectif ou si le principe de la rotation continue de reposer sur la démographie, la puissance militaire et les principes économiques. Le peuple de mon pays fait partie intégrante de la civilisation humaine et nous souhaitons apporter notre voix et nos idées au débat sur l'avenir de l'humanité sur cette planète.

Les événements tragiques du 11 septembre dans ce pays hôte des Nations Unies ont présenté un défi à la civilisation mondiale. Le Parlement d'Antigua-et-Barbuda a adopté le jeudi 18 octobre de vigoureuses lois antiterroristes. En outre, la Communauté des Caraïbes réunie en session extraordinaire d'urgence aux Bahamas, les 11 et 12 octobre a reconnu que le terrorisme était un problème mondial qui appelait une réponse mondiale et résolue. Les chefs de gouvernement ont déclaré :

« Nous sommes conscients de ce que les attaques terroristes barbares et sans précédent du 11 septembre appellent de notre part une vigilance et une coordination exceptionnelles à l'avenir pour faire en sorte que nos territoires, nos institutions et nos ressortissants ne servent en aucune manière à faciliter les activités des terroristes ni à saper notre sécurité nationale et régionale. »

Nous partageons la douleur des États-Unis, car nous aussi avons perdu des ressortissants qui ont péri dans l'atroce tragédie du 11 septembre. Nous soutenons pleinement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui oblige tous les États à imposer des mesures radicales pour lutter contre le fléau du terrorisme. Nous soutenons les travaux du Comité contre le terrorisme. Le terrorisme international est en fait un acte de guerre dirigé contre tous les peuples épris de paix. Il est indispensable que tous les pays du monde s'attaquent d'une manière plus cohérente aux problèmes sociaux, économiques et politiques fondamentaux qui causent des souffrances et perpétuent l'injustice. Nous devons faire en sorte que toutes les sociétés vivent dans un climat de liberté et soient à l'abri de la peur. La lutte contre le terrorisme sera longue et ardue, mais nous devons nous y engager totalement et sans réserve.

Antigua-et-Barbuda a ratifié à présent le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les citoyens de mon pays pensent que la perspective d'une cour pénale internationale s'accompagne de la promesse d'une justice universelle, étant donné que la Cour sera habilitée à prononcer des mises en accusation des personnes. Antigua-et-Barbuda est déçue de voir que les crimes ayant trait au trafic de drogue et au terrorisme ont été mis en veilleuse à la Cour pénale internationale, mais nous sommes prêts à poursuivre le dialogue pour que ces crimes relèvent de la compétence de la Cour dès qu'elle commencera ses activités. Le fléau du trafic de drogue constituera une menace pour la civilisation humaine, tant que nous n'aurons pas trouvé un moyen véritablement international de la contrer.

Les batailles de Seattle, de Windsor et du Québec font partie intégrante de la lutte de la civilisation mondiale destinée à humaniser la mondialisation. Il est intéressant de constater que nous sommes en plein accord avec la déclaration faite par le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) dans son discours aux membres du Bundestag, le 2 avril 2001 à Berlin. M. Köhler a déclaré qu'il était insensé, du point de vue politique et économique, pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de consacrer 360 milliards de dollars par an à des subventions agricoles, alors que la pauvreté sévit dans les pays en développement, notamment dans les régions rurales et agricoles. Il a ajouté qu'il est grand temps pour les pays industrialisés d'honorer leur engagement consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

Au Sommet du Millénaire des Nations Unies, mon propre Premier Ministre, Lester Bird, a critiqué l'Organisation de coopération et de développement économiques pour avoir élaboré unilatéralement une série de normes fiscales internationales, pour les avoir imposées à d'autres juridictions et pour avoir réclamé que les États modifient leurs législations nationales afin de servir les objectifs de l'OCDE. La primauté du droit se transforme en loi de la jungle, les règles ne s'appliquent plus et c'est la loi du plus fort qui règne. En réalité, le projet de concurrence fiscale dommageable de l'OCDE n'a rien à voir avec le blanchiment d'argent, mais est plutôt lié au fait que l'Organisation pense que ses États membres perdraient

des capitaux au profit de pays dotés de régimes fiscaux plus concurrentiels.

La mondialisation donne aux États comme le mien le sentiment d'être exclus et poussés à la marge d'où nous pouvons observer les gains des puissances dominantes. Nous avons le sentiment de ne pas pouvoir décider de notre propre destin. Le procédé dit de « chambre verte » qui s'est manifesté aux réunions ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne fait que renforcer nos appréhensions. Nous appelons à des réformes sérieuses des institutions politiques et économiques qui vont être entreprises, tant à l'ONU qu'à l'Organisation mondiale du commerce. Le système commercial multilatéral doit être transparent, juste et équitable, et tous les pays doivent pouvoir en tirer des avantages.

Antigua-et-Barbuda, en tant que petit État insulaire, est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles. La menace la plus courante est celle des cyclones, dont trois se sont abattus sur les États frères de Belize, de Cuba et des Bahamas. Un cyclone, à lui seul, peut retarder de 10 ans le développement d'un petit État insulaire. Entre 1995 et 2000, notre État bien-aimé composé de deux îles a été frappé par sept cyclones.

Nous demandons à la communauté internationale de reconnaître de façon tangible la vulnérabilité des petits États comme Antigua-et-Barbuda. Nous faisons valoir notre incapacité, en matière de ressources financières et humaines, de rebondir après des catastrophes naturelles et des chocs externes, provoqués par la récession économique dans les principaux pays du monde qui sont justement nos principaux partenaires commerciaux. Il est par conséquent indispensable que nous puissions avoir accès à des prêts à des conditions de faveur, grâce à la Banque mondiale. Nos besoins en matière de développement social et économique, y compris sur le plan de l'infrastructure, ne semblent pas susciter un grand intérêt au sein des conseils d'administration des institutions financières internationales.

Des pays comme Antigua-et-Barbuda sont considérés comme pays à revenu intermédiaire du fait du critère de revenu par habitant, mais ce critère qui laisse à désirer devrait être abandonné. Le financement du développement devrait tenir compte de plusieurs facteurs et être lié à l'indice de vulnérabilité sur lequel la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement (CNUCED) a effectué des travaux importants.

On ne tient pas compte des frais de transaction considérables auxquels font face les petits États insulaires du fait de leur éloignement et du fardeau disproportionné qu'ils portent pour participer effectivement au commerce mondial. On ne tient pas compte du fait que nos économies sont ouvertes aux biens et services du monde entier, sans que notre propre gamme limitée de produits ont un accès correspondant aux marchés d'Europe et d'Amérique du Nord. Des barrières non tarifaires et peu hospitalières continuent de nous claquer la porte au nez.

Dans ces conditions, nous ne dirons jamais assez l'importance qu'il y a pour le FMI et la Banque mondiale à appliquer un traitement différentiel et spécial pour mesurer le comportement financier et économique des petits États insulaires. Notre capacité limitée de tirer des recettes et la nécessité de procéder à des déboursements disproportionnés pour maintenir un niveau de vie décent pour notre population doivent conduire le FMI à établir des programmes d'assistance préférentielle et spéciale pour les petits États insulaires. Ces programmes ne devraient pas se borner à prescrire une formule traditionnelle de licenciements massifs et de réduction des programmes d'investissement dans le secteur public. Au lieu de cela, il faudrait trouver des moyens novateurs de fournir un financement à long terme en vertu de périodes de remboursement et de taux d'intérêt permettant aux petits États insulaires de préserver la démocratie, les droits de l'homme, un faible taux de criminalité et la croissance économique.

Mon pays se félicite de l'aboutissement de la réunion de Marrakech sur les changements climatiques durant laquelle les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont mis la dernière main aux détails opérationnels du Protocole de Kyoto, ouvrant ainsi la voie à une ratification générale par les gouvernements, ainsi qu'à l'entrée en vigueur rapide du Protocole. C'est le résultat d'années de négociations ardues où Antigua-et-Barbuda a joué un rôle très actif et dirigeant. Nous avons maintenant en place des institutions et des procédures détaillées dans le cadre du Protocole de Kyoto, et la prochaine étape sera d'en vérifier l'efficacité en surveillant, au cours de la prochaine décennie, la réduction de 5 % des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés.

Les Accords de Marrakech ont également permis de réaliser de grands progrès dans le renforcement de l'appui financier et technologique aux pays en développement afin qu'ils puissent connaître un avenir durable sur le plan énergétique. Ces accords montrent aussi clairement aux milieux d'affaires, aux gouvernements locaux et au public en général que les produits, les services et les activités non polluants seront récompensés tant par les consommateurs que par les politiques nationales.

La réunion a aussi adopté la Déclaration ministérielle de Marrakech en tant qu'apport au Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg. La Déclaration souligne comment les initiatives prises concernant les changements climatiques peuvent contribuer au développement durable et prône le renforcement des capacités, l'innovation technologique et la coopération avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Sommet devant se tenir dans un peu moins d'un an, de petits États insulaires en développement comme le mien, qui figurent parmi les plus vulnérables aux effets nocifs des changements climatiques, continuent de préconiser la ratification rapide du Protocole.

Il faudra donc qu'une coalition globale entre les États s'établisse afin de garantir son entrée en vigueur et de faire en sorte qu'il devienne juridiquement contraignant après avoir été ratifié par au moins 55 parties à la Convention, y compris les pays industrialisés qui représentent au moins 55 % des émissions totales de dioxyde de carbone en 1990. Bien qu'il soit vrai que les pays qui ont le niveau d'émissions de gaz à effet de serre le plus élevé par habitant doivent prendre la tête de ces efforts, il n'en demeure pas moins qu'il appartient à tous les pays d'oeuvrer conjointement afin de s'assurer du respect intégral des engagements contenus dans le Protocole.

Nos pays sont en proie à une inquiétude profonde, une inquiétude qui atteint des proportions considérables et qui est axée sur le transport et le transit des déchets nucléaires par les eaux de la mer des Caraïbes, ce au mépris flagrant de notre souveraineté. Les pays des Caraïbes réclament en vain l'arrêt de ces transports, et nos populations vivent dans la crainte perpétuelle d'un accident. Nous demandons à tous ceux qui se livrent à ces trafics meurtriers de respecter les droits des États de transit tels qu'Antigua-et-Barbuda.

La démocratie la plus peuplée du monde, à savoir l'Inde, a fait une déclaration le premier jour du débat général et a mis en relief des soucis sur lesquels nous croyons devoir revenir. Il faut que des mesures plus résolues soient prises en vue de liquider la dette extérieure des pays à faible revenu et très endettés. Il faudrait concevoir des programmes de réduction de la pauvreté pour des pays qui connaissent des crises financières, et il faudrait stabiliser les cours internationaux des exportations de produits de base.

Les mesures que nous venons d'esquisser sont indispensables si nous voulons édifier un ordre international juste et équitable. Faute de quoi ce sont les puissants qui imposeront encore leur volonté aux faibles. Toutes les sociétés sont jaugées à la manière dont elles traitent leurs membres les plus vulnérables, et la communauté internationale des nations n'échappe pas à cette règle. Je demande à tous les délégués ici présents d'entendre les appels des victimes et d'édifier un ordre international qui permette à la civilisation humaine de réaliser les idéaux les plus nobles de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Raynard Gideon, chef de la délégation des Îles Marshall.

M. Gideon (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République des Îles Marshall, je voudrais féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, et l'assurer du plein concours de notre délégation au cours des délibérations de la présente session.

Je voudrais aussi exprimer ma sincère reconnaissance à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, dont la direction remarquable a permis de faire de la cinquante-sixième session, ou l'Assemblée du Millénaire, un succès.

La République des Îles Marshall rend aussi hommage à M. Kofi Annan pour sa réélection à un second mandat en tant que Secrétaire général, ainsi que pour l'attribution du prix Nobel de la paix, qui est une confirmation très méritée et opportune de l'Organisation ainsi que de la sagesse et du dévouement du Secrétaire général au service de l'humanité.

C'est avec un cœur lourd et une profonde tristesse que le Gouvernement du Président Kessai Note et le peuple de la République des Îles Marshall réitèrent au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique leur sympathie et leurs condoléances les plus profondes pour les souffrances et la douleur provoquées par les attaques terroristes du 11 septembre. De même, nous voulons exprimer notre sympathie et nos condoléances sincères à toutes les autres grandes nations qui ont été affectées directement par cet acte tragique et inhumain. Ils n'ont pas eu à subir leurs épreuves et malheurs quotidiens dans la solitude; la République des Îles Marshall était à leurs côtés. En outre, nous tenons à exprimer notre solidarité et nos condoléances au Gouvernement et au peuple de la République dominicaine, qui ont subi des pertes en vies humaines lors de la catastrophe aérienne récente du vol 587 de l'American Airlines.

La République des Îles Marshall condamne tous les actes de terrorisme. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Gouvernement des Îles Marshall a ratifié les six conventions et traités relatifs au terrorisme international. Il s'agit de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, de la Convention sur le marquage des explosifs plastiques aux fins de détection, et la Convention internationale contre la prise d'otages.

L'accroissement marqué des comportements incompatibles avec la dignité humaine, la liberté et les droits fondamentaux de personnes innocentes ont encouragé la ratification rapide du Statut de Rome par les Îles Marshall, qui préconise la création de la Cour pénale internationale. La République des Îles Marshall est favorable à l'établissement rapide de la Cour et à la mise en oeuvre de son mandat.

La République des Îles Marshall demeure profondément attachée aux principes consacrés dans la déclaration des droits de l'homme. Le Gouvernement est en train de ratifier les conventions suivantes : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; la Convention internationale sur l'élimination de toutes

les formes de discrimination raciale; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous nous engageons à y adhérer en temps voulu.

Compte tenu des conditions dans lesquelles nous cherchons nos moyens de subsistance, notre gouvernement a largement appuyé les percées et les innovations scientifiques pour un monde meilleur. Nous pensons cependant que certaines initiatives scientifiques portent atteinte à la solidarité humaine. À cet égard, nous nous associons pleinement à l'appel lancé par les Gouvernements allemand et français qui proposent une convention universelle sur l'interdiction du clonage humain à des fins reproductives. Nous pensons qu'une telle entreprise scientifique porterait directement préjudice à la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme rédigée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/152. Le paragraphe 11 de cette déclaration spécifie que :

« Des pratiques qui sont contraires à la dignité humaine, telle que le clonage à des fins de reproduction d'êtres humains, ne doivent pas être permises ».

Comme par le passé, la République des Îles Marshall continuera d'exprimer, dans les termes les plus résolus et de la manière la plus pertinente, ses préoccupations et ses craintes s'agissant des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. L'Assemblée est consciente que plusieurs îles du Pacifique sont représentées dans cette organisation. À l'instar d'autres petits États insulaires, la République des Îles Marshall fait face à des problèmes uniques. Nos zones côtières sont devenues extrêmement vulnérables à l'érosion, nos systèmes d'eaux souterraines sont pénétrés par de larges quantités d'eaux salines et la salinité croissante a un impact direct sur nos récoltes de base. Ces vulnérabilités, accompagnées d'une sécheresse prolongée, constituent une menace pour notre santé et notre survie.

Nous nous félicitons du succès de la sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est récemment achevée à Marrakech. Le Protocole de Kyoto est la meilleure solution disponible qui nous permette de faire face à nos

problèmes écologiques. Dans les jours qui viennent, nous devrions être en mesure de regarder en arrière et de nous féliciter de cette mission à accomplir. Nous le devons à nos enfants et aux enfants de nos enfants.

La Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement au cours de l'Assemblée du Millénaire doit nous servir de guide et de plan de campagne pour réaliser le développement durable, éliminer la pauvreté, lutter contre le VIH/sida et prévenir le trafic illégal des armes légères et protéger l'environnement.

Immédiatement après l'Assemblée du Millénaire, le Président Kessai H. Note a convoqué un sommet économique et social à large assise qui a permis d'élaborer une vision pour une planification nationale un cadre directeur pour un programme de développement national à long terme. Je félicite les États Membres pour leur appui généreux et pour leur assistance dans cette initiative.

Le Gouvernement de la République des Îles Marshall estime que l'Organisation des Nations Unies doit aller de l'avant dans son processus de réforme. Nous félicitons le Secrétaire général pour son programme de réformes en estimant toutefois qu'il y a encore beaucoup plus à faire. Nous encourageons la Cinquième Commission et les programmes et fonds des Nations Unies conçus à appuyer le processus de réforme et à y coopérer.

Le Gouvernement de la République des Îles Marshall appuie sans réserve l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories – permanentes et non permanentes –, selon un principe d'équité, afin d'intégrer les pays développés et en développement et de répondre aux réalités et défis de notre monde contemporain. Nous prenons note du fait qu'il convient de trouver un accord sur certaines questions. Nous devrions avancer avec un accord à large assise et revoir nos divergences.

Maintenant que cette organisation a 189 États Membres, 14 d'entre eux faisant partie de la région du Pacifique, la reconfiguration de nos groupes électoraux est un autre élément qu'il convient d'étudier. C'est une question complexe mais en déployant des efforts communs, et en faisant preuve d'imagination, cet objectif devrait être atteint. Cette question devrait être examinée sans délai.

L'exclusion de la République de Chine à Taiwan de cet organe et de ses institutions est un obstacle majeur, qui empêche le Gouvernement de la République de Chine à Taiwan d'exercer son droit fondamental à participer dans un dialogue international et aux organisations et activités régionales. Il est temps de revoir cette exclusion de la République de Chine à Taiwan de cet auguste organe. La République de Chine à Taiwan pourrait, en coopération avec le système des Nations Unies, beaucoup contribuer dans les domaines du développement durable, de la technologie, de la santé, de la paix et de la prospérité.

Pour terminer, la République des Îles Marshall réaffirme son attachement aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Que Dieu bénisse les Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Claude Morel, chef de la délégation des Seychelles.

M. Morel (Seychelles) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter M. Han Seung-soo pour la direction dynamique qu'il a donnée aux délibérations de l'Assemblée générale à la présente session. Nous félicitons également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de l'attribution du prix Nobel de la paix.

Les événements brutaux et tragiques qui ont eu lieu à New York, Washington et en Pennsylvanie le 11 septembre n'étaient pas seulement dirigés contre les États-Unis, mais contre toute la communauté internationale.

Dans le message de condoléances qu'il a dressé au Président George W. Bush, le Président de la République des Seychelles, M. France Albert René, a condamné aussi fermement que possible ces attentats terroristes, et a déclaré :

« Notre village planétaire ne peut tolérer de tels actes qui méprisent la valeur de la vie humaine et mettent en péril la paix et la stabilité du monde. »

Les actions militaires déclenchées depuis lors en Afghanistan sont comprises par le Gouvernement seychellois comme étant conformes à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Notre Ministre des affaires étrangères, dans une interview accordée aux médias locaux, a qualifié ces actions militaires de « légitime

défense » et exprimé le vœu que seuls les réseaux terroristes et leurs alliés bien connus soient ciblés, dans le cadre d'un plan soigneusement conçu qui épargnerait les civils et éviterait d'établir toute sorte de liens entre les confessions religieuses et les déviations idéologiques.

Le Gouvernement seychellois souscrit aux principes suivants. Le terrorisme est une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il n'y a pas de justification politique ou religieuse à une telle violence. Nous condamnons vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

À la suite des événements du 11 septembre, les Seychelles reconnaissent le droit du Gouvernement des États-Unis de réagir conformément aux principes directeurs du droit international et à traduire les auteurs de ces actes en justice. Mais il faut également reconnaître les causes profondes du terrorisme, y compris la misère, le désespoir et l'injustice, et préconiser avec fermeté des efforts concertés et un engagement collectif partout dans le monde pour éliminer la pauvreté et le sous-développement. Fondée sur ces principes et préoccupations, la position de mon gouvernement ne s'écarte pas des vues et recommandations exprimées par la communauté internationale.

Nous saluons l'autorité de l'Organisation des Nations Unies pour doter d'une légitimité mondiale une réponse universelle contre le terrorisme. La guerre contre le terrorisme doit être menée sur de nombreux fronts. La mise au point d'une stratégie vaste et à long terme pour combattre le terrorisme international, y compris par des moyens militaires, politiques, diplomatiques, juridiques et économiques, est de la plus haute importance.

Les Seychelles se félicitent de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité du 28 septembre 2001, qui définit des étapes et des mesures claires que tous les États Membres de l'ONU doivent maintenant mettre en oeuvre afin de prévenir et réprimer les activités terroristes. Mon pays est pleinement résolu à mettre en oeuvre les dispositions de cette résolution, bien qu'étant handicapé par les contraintes relatives au manque de capacités et de ressources.

Les Seychelles sont partie à six des 12 conventions des Nations Unies en vigueur contre le terrorisme. Mon gouvernement prend des mesures pour adhérer aux six autres. En outre, nous avons également

décidé d'adhérer à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée à Alger en 1999.

Les Seychelles appuient pleinement les négociations en cours pour élaborer une convention générale sur le terrorisme international. Nous saluons l'intervention personnelle du Secrétaire général Annan pour essayer de rapprocher les points de vue et de parvenir au consensus. Nous espérons que malgré la nature complexe et sensible des questions traitées, la communauté internationale parviendra à un accord très bientôt.

Compte tenu de la mobilisation internationale sans précédent contre le terrorisme et de la gravité de la situation actuelle, nous considérons que les Membres les plus grands et les plus influents de l'ONU, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, devraient manifester leur volonté politique ferme et leur appui pour régler les conflits régionaux dans toutes les parties du monde. Surtout, ils doivent intensifier leurs efforts pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Ne sous-estimons pas le fait que les conflits régionaux sont souvent des terrains fertiles pour le terrorisme.

On a dit auparavant que le terrorisme trouve ses racines dans la pauvreté. L'ONU doit faire tout ce qu'elle peut pour poursuivre vigoureusement l'exécution de son programme concernant le développement. Ceci devrait inclure, entre autres, l'énergie pour lutter contre la pauvreté et réaliser le développement durable, la quête d'une répartition équitable des avantages de la mondialisation, et la réalisation des buts du Sommet du Millénaire, ainsi que le succès, l'an prochain, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

En tant que petit État insulaire dont l'économie dépend principalement du tourisme et des industries connexes, la vulnérabilité des Seychelles serait de toute évidence remise en question si la campagne militaire en cours en Afghanistan devait persister. En tant que communauté pacifique appréciant la stabilité et l'harmonie sociale, les Seychelles, sans remettre en cause leur plein appui moral à la cause de la sécurité internationale, encouragent également un dialogue en donnant aux voix de la raison et de la compassion une chance d'être entendues, surtout en ce qui concerne les besoins du peuple afghan qui a connu trois décennies

de guerre, avec pour conséquences les souffrances d'un très grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

Enfin, mon pays voudrait mettre l'accent sur l'urgence pour l'ONU de repenser l'ordre mondial, pas simplement en termes d'équilibre géopolitique, mais en termes de nouvelle éthique. Le terrorisme international ne peut être combattu par des armes offensives, qu'elles soient traditionnelles ou sophistiquées. Se mettre d'accord sur un système commun de valeurs est, à moyen et long terme, une orientation dont l'ensemble de l'humanité profitera davantage.

Cela dit, mon pays renouvelle son adhésion à la coalition internationale des nations qui sont unies dans la guerre contre le terrorisme international et dans la recherche de la paix et la sécurité dans le monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sonatane Tua Taumoepeau Tupou, chef de la délégation des Tonga.

M. Tupou (Tonga) (*parle en anglais*) : En félicitant M. Han Seung-soo de son accession à cette haute fonction, je dois aussi rendre hommage à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour le travail remarquable qu'il a réalisé en tant que Président qui a inauguré le nouveau millénaire. Si le Sommet du Millénaire et sa Déclaration peuvent être considérés comme la marque de la présidence de M. Holkeri, alors celle de M. Han Seung-soo possède déjà une marque tout aussi impressionnante vu que l'Organisation et son Secrétaire général se sont vus attribuer le prix Nobel de la paix. Par conséquent, la réélection de M. Kofi Annan pour un second mandat de Secrétaire général est un témoignage certain non seulement de son propre dévouement, de son esprit d'initiative créatif et de son état d'esprit inébranlable, mais aussi de la vision et de la foi des États Membres de l'Organisation.

Je saisis cette occasion pour transmettre le message de réconfort des Tonga à toutes les délégations touchées, et en particulier aux délégations de la République dominicaine et des États-Unis, pour lesquelles la tragédie qui a touché leurs communautés le 12 novembre a une incidence si importante.

Comme d'autres États Membres, les Tonga saisissent cette occasion pour exprimer notre sympathie et nos condoléances au Président et au peuple des États-Unis pour les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les attaques du 11 septembre. Ce

faisant, les Tonga condamnent dans les termes les plus forts possibles ces actes de terreur, qui demeurent sans justification morale ou légitime.

Les événements du 11 septembre ont concentré l'attention de notre organisation sur le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et, de manière plus importante, sur la nécessité de traiter de cette question d'une manière globale. À ce titre, les Tonga se félicitent de la mesure opportune et décisive prise par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les événements du 11 septembre. Ce faisant, nous appuyons sans réserve le travail du Comité contre le terrorisme et les efforts qu'il a mandat de mener pour combattre le terrorisme.

On a dit que le terrorisme constitue une offense contre les valeurs centrales de notre organisation, et c'est vrai. L'ironie est que dans la mesure où les événements du 11 septembre étaient un affront à la notion d'humanité, c'est cette même humanité qui s'est dressée pour prendre le dessus sur l'adversité extrême. Si la formule à retenir durant le Sommet du Millénaire était « Nous, les peuples », cet appel est encore plus pertinent cette année dans nos efforts collectifs pour combattre le terrorisme.

Dans le cadre de sa contribution à ces efforts, les Tonga prennent des mesures pour étudier et examiner attentivement les conventions des Nations Unies sur le terrorisme auxquelles elles ne sont pas parties. Cependant, le simple fait de devenir parties aux conventions ne sera pas suffisant. Des mesures concrètes seront nécessaires si les petits pays comme le mien doivent participer pleinement et de manière significative à ces efforts.

Par exemple, les Tonga ont fait des efforts pour élaborer, mettre en œuvre et maintenir des mesures de lutte contre le terrorisme qui exigeront une assistance financière et technique, et qui seront fondées sur un réseau d'échange de renseignements entre les diverses institutions de maintien de l'ordre et d'aviation pertinentes. À cet égard, nos efforts visant à lutter contre le terrorisme ne seront qu'un microcosme du traitement d'un éventail plus vaste de questions touchant au développement.

Dans la mesure où la Déclaration du Millénaire portait sur de nouveaux engagements, ou des engagements renouvelés dans certains cas, les Tonga se félicitent du rapport du Secrétaire général qui contient une description novatrice et détaillée de la façon dont

on pourrait poursuivre la mise en œuvre de cette déclaration.

Nous attendons avec impatience la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui nous offrira une autre occasion d'examiner un vaste éventail de questions thématiques cruciales qui sont particulièrement importantes pour la réalisation des aspirations des pays en développement. L'équilibre requis pour parvenir à un consensus sur ces questions thématiques est tout aussi important que l'équilibre entre l'aide publique au développement et la mobilisation de ressources nationales limitées.

Même si la Déclaration adoptée à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue récemment à Doha peut susciter l'optimisme, les Tonga souhaitent que l'on mette en place un processus simplifié et expéditif d'adhésion à l'OMC pour les petits États insulaires en développement, comme le nôtre, qui souhaitent faire partie de cette organisation. À cet égard, nous félicitons la République populaire de Chine d'être devenue membre de cette organisation. Une démarche et un calendrier plus souples sont nécessaires pour permettre à des pays comme les Tonga d'adopter les mesures nécessaires, de participer pleinement au système de l'OMC et de respecter les obligations des accords de l'OMC tout en minimisant les effets négatifs sur leur population. Un tel processus d'admission ne pourra être appliqué que grâce à une assistance technique et financière continue.

Nous attendons avec intérêt le Sommet mondial pour le développement durable, qui constituera une mesure complémentaire sur la voie du développement, et aura pour but de raviver les engagements précis pris en faveur du développement durable – surtout ceux qui concernent les petits États insulaires en développement – qui figurent dans l'Action 21. Nous continuons de demander à la communauté internationale de renforcer son attachement au Programme d'action de la Barbade et à sa mise en œuvre. Les préparatifs des Tonga en vue de ce Sommet, c'est-à-dire l'élaboration d'un rapport d'évaluation national, comportera une description des besoins précis et prioritaires en matière de renforcement des capacités ainsi que les moyens de mieux tirer parti de l'appui financier et technologique disponible.

Même si les Tonga reconnaissent la valeur de l'indice de vulnérabilité économique en tant que

mesure permettant d'évaluer les incidences économiques, son application devrait s'étendre à tous les petits États insulaires en développement et non pas servir de moyen pour faire ressortir des différences superficielles entre eux. Après tout, l'indice de vulnérabilité économique reflète adéquatement les réalités des petits États insulaires en développement, et si l'on ne fait pas face adéquatement à ces réalités, nous allons continuer d'être perchés de façon précaire au bord du précipice. Par conséquent, nous continuons d'appuyer l'élaboration d'un indice de vulnérabilité écologique approprié, et nous saluons le travail accompli à cet égard par la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées. Nous estimons qu'un tel indice fournira des indicateurs justes sur les facteurs qui rendent les petites îles vulnérables, comme les catastrophes naturelles, l'élévation du niveau de la mer et les changements climatiques. Par conséquent, les Tonga se félicitent du consensus obtenu à Marrakech lors de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et des autres possibilités de progrès qu'il présente.

En tant qu'État insulaire en développement, nous continuons de chercher à obtenir notre juste part des ressources océaniques qui nous entourent. Nous nous félicitons en particulier des préparatifs visant l'entrée en vigueur de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest. Nous exhortons les pays pratiquant la pêche hauturière dans notre région et qui s'intéressent vraiment aux pêcheries à n'épargner aucun effort pour devenir partie à une convention qui caractérise notre engagement en faveur de la conservation et de la gestion durable d'une ressource d'importance cruciale. Les Tonga continuent d'apprécier les travaux et les décisions de la onzième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de l'Autorité internationale des fonds marins et du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous continuons de considérer les technologies de l'information et des communications comme la voie de l'avenir, et nous déployons des efforts pour combler le fossé numérique afin de profiter pleinement de la révolution numérique. Pour maximiser ces efforts, nous allons devoir travailler de concert avec la communauté internationale et l'ONU. Nous demandons instamment qu'un appui continu soit accordé au Réseau

informatique des petits États insulaires en développement – SIDSnet –, et que des efforts soient déployés pour renforcer sa capacité d'appuyer et d'aider les petits États insulaires en développement.

Les Tonga se félicitent de l'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la création du fonds mondial consacré à la lutte contre ce fléau. Nous attendons avec impatience que la Déclaration soit mise en oeuvre et nous saluons les États Membres qui ont promis de contribuer financièrement à ce fonds.

Nous continuons d'appuyer les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité. À cet égard, comme cela a été présenté par une délégation au cours du débat sur la réforme du Conseil de sécurité, nous serions favorables à l'une ou l'autre des propositions d'élargissement du nombre des membres : ajout de deux sièges permanents et de trois sièges non permanents; ou ajout de trois sièges permanents et de quatre sièges non permanents. Tout en reconnaissant que les questions ayant trait au droit de veto et à son exercice dans le cadre d'un tel élargissement continueraient d'exiger d'être traitées avec la plus grande délicatesse et le plus grand soin, nous demandons que dans les cas où il y a convergence de vues, des mesures soient prises pour consolider cette convergence; et que lorsqu'il y a des questions en suspens, que celles-ci fassent l'objet d'un dialogue et d'un débat continu.

Enfin, s'agissant des questions régionales touchant le Pacifique, les Tonga souscrivent aux vues exprimées par le communiqué de Nauru, qui a été publié comme document de l'ONU sous la cote A/56/388, et qui constitue le résultat de la réunion annuelle des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique qui s'est tenue à Nauru en août de cette année.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Clifford Sibusiso Mamba, chef de la délégation du Swaziland.

M. Mamba (Swaziland) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de prononcer cette allocution au nom de S. M. le Roi Mswati III. Je tiens à transmettre les salutations et les meilleurs vœux de S. M., de S. M. la Reine mère, Ndlovukazi, du Gouvernement et de toute la nation swazie à tous nos amis et à tous les États Membres de l'ONU.

Le Royaume du Swaziland exprime ses plus sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Nous sommes convaincus que grâce à ses capacités avérées et à ses qualités de chef, il nous mènera vers le succès dans nos débats par ces temps de crise dans les affaires mondiales.

Qu'il me soit permis d'exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, de la Finlande, qui, grâce à sa direction perspicace et judicieuse, a mené à bien les travaux de la cinquante-cinquième session.

Le Royaume du Swaziland voudrait également féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir dirigé si efficacement notre organisation jusqu'à présent. Nous continuerons de compter sur son sens très développé de la diplomatie et sur son engagement indubitable en faveur de la paix, de la stabilité et du développement équitable dans le monde. L'attribution récente du prix Nobel de la paix au Secrétaire général et à l'ONU témoigne des qualités susmentionnées.

Nous sommes également reconnaissants au personnel des Nations Unies, qui fait preuve de dévouement et travaille avec acharnement, et dont les efforts sont encore plus nécessaires en ces moments difficiles. À cet égard, nous demandons aux États Membres de manifester leur appui au Secrétaire général et au personnel des Nations Unies en honorant leurs obligations financières afin que notre organisation dispose de ressources suffisantes pour mener à bien l'éventail croissant de ses activités.

Nous nous réunissons un an après le rassemblement historique des dirigeants du monde entier, au cours duquel la communauté internationale a cherché à redéfinir et à exprimer clairement une vision commune pour l'avenir de tous les habitants de la planète. Les objectifs à atteindre ont été clairement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, résultat du Sommet du Millénaire. Nous avons aujourd'hui la possibilité – en fait, la responsabilité – d'évaluer les progrès accomplis dans cette mission que nous nous sommes donnée par le biais de cette organisation. Nous devons examiner honnêtement nos défauts en matière d'engagements et d'actions, et continuer à concevoir des stratégies pratiques et réalistes qui mèneront à des progrès quantifiables dans les domaines nécessitant des mesures urgentes.

Le Royaume du Swaziland estime donc que la promotion d'une paix et d'une sécurité internationales durables doit être l'une des grandes priorités de l'ONU, car il est clair que notre objectif collectif visant à relever le niveau de vie de nos peuples ne sera réalisable que s'il existe une stabilité mondiale et si les nations vivent dans l'harmonie mutuelle.

Le Royaume du Swaziland a condamné, avec le reste du monde, les attaques terroristes tragiques du 11 septembre, attaques contre lesquelles la communauté internationale doit réagir car ces actes sont une agression contre la solidarité humaine et l'humanité. Aucune circonstance ne saurait justifier de tels actes. Le Royaume du Swaziland désavoue ces actes et s'associe à tous les peuples épris de paix du monde entier, non seulement pour condamner de tels actes, mais aussi pour appeler à leur élimination totale. À cette fin, le Royaume du Swaziland fera tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les actes de terrorisme et veiller à ce que le territoire swazi ne soit pas une base d'appui et de financement du terrorisme. Encore une fois, nous compatissons avec les familles et les amis de ceux qui ont perdu la vie dans cette tragédie et nous prions avec eux.

La future stabilité mondiale est menacée par la propagation des armes de destruction massive, ainsi que par la prolifération continue des armes légères. Il faut d'urgence mener des efforts énergiques pour éliminer ces armes. À cet égard, nous nous félicitons de l'heureuse conclusion de la Conférence des Nations Unies en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous estimons que le résultat de ces conférences a été opportun et nécessaire.

Bien que le processus de réforme mené à bien par le Secrétaire général ait beaucoup avancé, de l'avis général, le Groupe de travail à composition non limitée a fait très peu de progrès quant à l'aspect le plus important de la réforme : la restructuration du Conseil de sécurité. Davantage d'efforts doivent être faits pour conclure les délibérations sur cette question, et nous espérons que sous la direction du Président de l'Assemblée générale, les négociations iront de l'avant et aboutiront à une solution durable. Le Royaume du Swaziland reste attaché au processus de réforme en vue de l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres. À cet égard, nous continuons

de soutenir la position de l'Afrique préconisant que deux sièges permanents et trois sièges non permanents soient alloués à ce continent.

Le Royaume du Swaziland pense que l'ONU, conjointement avec les organisations régionales, doit assumer un rôle plus proactif en matière de diplomatie préventive afin de désamorcer toute situation potentiellement explosive. Il nous faut une capacité efficace d'alerte rapide pour faire face aux conflits émergents et une collaboration beaucoup plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Bureau du Secrétaire général dans les efforts que nous déployons pour relever les défis en matière de sécurité où qu'ils se produisent.

En ce moment, notre organisation s'intéresse essentiellement à la sécurité dans le monde, et c'est bien compréhensible. La crise que connaît le processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne est un élément de ce défi général, et elle continue de constituer une menace non négligeable à la sécurité, tant au Moyen-Orient que dans le reste du monde. Le Royaume du Swaziland croit que la seule solution à l'instabilité continue de cette région passe par un dialogue pacifique et un retour à l'esprit de compromis et de compréhension qui, par le passé, caractérisait les relations entre les deux parties. Nous saluons les initiatives de tous ceux qui tentent d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient, et nous encourageons et appuyons la réalisation de cet objectif.

Sur le continent africain, les défis en matière de sécurité continuent de provoquer des souffrances et de limiter le développement de millions de personnes. Bien que ce fait soit indéniable, il n'en reste pas moins que l'Afrique elle-même assume la responsabilité de trouver des solutions aux crises qui affligent un certain nombre de ses pays. Les processus de paix au Burundi, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée et en Angola ont tous bénéficié de la participation de nos groupements régionaux et sous-régionaux et des efforts dévoués d'Africains et d'Africaines. Le Royaume du Swaziland appuie ces efforts sans réserve, et nous nous associons aux États Membres africains pour demander à l'ONU et aux pays d'accorder à ces efforts un appui continu et renforcé, et de traduire leurs engagements en actes.

S'agissant du développement, un vent nouveau souffle sur tous les pays d'Afrique, un vent qui permet à nos peuples d'espérer que leur niveau de vie va

s'améliorer et que les fardeaux du passé vont disparaître. Une série d'accords historiques conclus par tous les pays africains signalent une ère nouvelle d'optimisme pour le continent, ainsi que le début de rapports nouveaux avec le reste du monde. Ce continent ne tolérera plus la notion de gouvernements inconstitutionnels, et nous avons tous confirmé que nous croyons que la transparence et l'obligation redditionnelle sont les mots d'ordre de la gouvernance qui accorde à l'être humain une place centrale dans le développement.

Nous croyons également que le commerce avec le reste du monde est l'élément vital de nos économies en développement, car il encourage la création d'entreprises et les investissements étrangers et locaux et il accroît l'emploi. Nous saluons donc les pays et les blocs commerciaux qui reconnaissent qu'il est important pour l'Afrique qu'ils ouvrent leurs marchés à nos biens et services, et qui encouragent d'autres à en faire autant.

La naissance de l'Union africaine signale au reste du monde que l'Afrique est sérieuse et qu'elle est prête à appuyer ses paroles par des actes. La nouvelle Initiative africaine propose un partenariat fondé sur l'appui accordé par une communauté internationale qui comprend nos priorités en matière de développement à une Afrique qui reconnaît et accepte ses responsabilités. Nous saluons l'initiative de ceux qui sont en mesure d'aider l'Afrique à sortir des déceptions du passé et à s'engager sur la voie d'un avenir sûr et prospère.

Nous sommes au bord d'une récession mondiale dont les effets seront le plus durement ressentis par les pays en développement. Après une décennie de discours encourageants sur les avantages de la mondialisation, nous découvrons la vérité dans toute sa dureté : nous sommes loin d'être au stade où nous pouvons tirer profit d'un monde où règne la libéralisation du commerce. Cela doit désormais être clair pour tout le monde.

La mondialisation incontrôlée est plus à même de nuire que de profiter aux petites économies vulnérables si des mesures ne sont pas mises en place pour les protéger à court terme et à moyen terme. Des règles fondamentales convenues doivent régir le libre échange des biens et des services afin de garantir un échange équitable entre des partenaires inégaux.

Compte tenu du lien intrinsèque entre la paix, la sécurité et le développement, l'ONU se doit encore plus d'accroître ses efforts pour assurer des ressources pour le financement du développement, surtout à ceux qui en ont le plus besoin en ces temps d'incertitude économique. Nous croyons qu'il incombe à l'ensemble de la communauté internationale de continuer à fournir des ressources pour aider les pays en développement à sortir de la pauvreté.

Le Royaume du Swaziland continue de se développer en toute confiance et dans la paix, conformément aux souhaits de son peuple. Nous avons terminé l'examen de notre Constitution au début de l'année, et les recommandations du peuple vont être portées dans un document juridique auquel la nation swazie donnera son approbation finale l'année prochaine. Ce processus vital d'édification de la nation aboutira à une Constitution basée entièrement sur les souhaits du peuple, et nous sommes convaincus qu'elle servira les meilleurs intérêts du Royaume pendant de nombreuses générations.

La réduction de la pauvreté reste la première priorité du Royaume, et nous continuons à faire de grands efforts pour réaliser cet objectif grâce à une série de mesures économiques consistant, entre autres, à attirer les investissements, à accroître les échanges commerciaux et à stimuler les entreprises locales. Nous nous embarquons dans un programme ambitieux visant à maximaliser le potentiel de nos secteurs touristique et industriel, et nous avons, pour cela, besoin de l'appui des institutions financières internationales, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement.

En dépit de tous nos efforts, et de même que tous les pays en développement, le Royaume constate qu'il est difficile de faire des progrès face à des obstacles énormes dont le plus important, à n'en pas douter, est la menace que la crise du VIH/sida pose à notre avenir. Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida tenue ici en juin dernier, nous avons fait état de la catastrophe considérable qui menace notre nation. Il ne fait pas de doute que la propagation du VIH dans la population représente notre plus grand obstacle au développement, et nous travaillons d'arrache-pied, dans un effort concerté au niveau national, pour combattre les effets dévastateurs de la pandémie.

Mais nous ne pouvons le faire seuls. Nous avons besoin d'un soutien important pour mettre en oeuvre

notre stratégie d'éducation, de prévention, de traitement et d'accompagnement psychologique. Il nous faut d'urgence des fonds, des médicaments, du personnel qualifié et des conseils. Il y va de la survie même de notre nation, et nous en appelons une fois de plus à l'ONU et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elles ne nous abandonnent pas en ce moment de nécessité extrême.

On pourrait dire que le XXI^e siècle a commencé sous de mauvaises auspices, avec la mondialisation du terrorisme et la réalité d'une récession économique mondiale omniprésents dans nos esprits. Raison de plus pour l'ONU de mettre les ressources et la détermination des citoyens du monde au service de l'humanité, en fédérant à cette fin tous les peuples du monde, comme l'avaient envisagé nos pères fondateurs et comme le veut le principe d'universalité.

Reconnaissant l'importance de ce principe, le Royaume du Swaziland soulève une fois de plus la question de l'inclusion de la République de Chine à Taiwan dans les activités de l'ONU et de ses institutions associées. Nous demandons au nom des 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan que soit reconnu leur droit d'être représentés à l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement et le peuple de la République de Chine à Taiwan ont prouvé leur attachement au respect des principes et de l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies.

Outre la transition démocratique pacifique opérée l'an dernier, l'admission récente de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation mondiale du commerce atteste de la contribution importante que la République de Chine a apportée et continuera d'apporter au commerce international. La République de Chine à Taiwan a montré à maintes reprises qu'elle était disposée à participer aux efforts de paix, de développement et de renforcement de la sécurité dans le monde, et déterminée à mettre ses ressources au service du bien-être de l'humanité.

Le Royaume du Swaziland est au premier rang de ceux qui soutiennent la réintégration à l'ONU de la République de Chine à Taiwan. Notre position sur cette importante question reste inchangée. Nous demandons par conséquent aux autres Membres d'appuyer la création d'un groupe de travail chargé d'examiner en détail la situation internationale exceptionnelle créée par la question de la République de Chine à Taiwan,

afin que les 23 millions de citoyens de la République de Chine puissent apporter une contribution active à la communauté internationale par leur participation à l'ONU et à ses institutions associées.

Au Sommet du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont convenu qu'il fallait saisir l'occasion pour inaugurer une nouvelle ère d'optimisme dans le monde, fondée sur l'égalité, la paix et la prospérité. Cette occasion est en passe de disparaître rapidement et il faudra redoubler d'efforts et de détermination pour faire de cette vision une réalité. Le Royaume du Swaziland renouvelle son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et

il assure les autres Membres de son appui continu à toutes les actions susceptibles d'aider le monde à ménager à tous ses peuples un avenir plus souriant.

Le Président assume la présidence.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Mercredi 21 novembre 2001 dans la matinée, l'Assemblée générale examinera en deuxième lieu le point 16 d) de l'ordre du jour, « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement ».

La séance est levée à 13 heures.